



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 mars 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 153 a) de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement  
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies :  
financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

## **Budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

On trouvera dans le présent rapport l'exposé des ressources nécessaires au financement du compte d'appui pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002. En attendant l'achèvement de l'examen d'ensemble et de l'étude de capacité en cours, les montants indiqués ont été établis au niveau correspondant au maintien des programmes.

Dans sa résolution 54/243 B du 15 juin 2000, l'Assemblée générale a autorisé, pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, un montant brut de 50 699 900 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, dont le financement a été réparti entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en cours, ainsi que la création de 469 postes temporaires.

À la section I de sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a approuvé un montant additionnel brut de 9 190 200 dollars (montant net : 8 741 600 dollars) couvrant les dépenses afférentes à 93 postes supplémentaires au Département des opérations de maintien de la paix et les dépenses autres que les coûts des postes correspondantes pour la période de six mois allant du 1er janvier au 30 juin 2001.

Pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, les ressources nécessaires au compte d'appui au niveau correspondant au maintien des programmes sont estimées à un montant brut de 73 645 500 dollars couvrant l'effectif actuellement approuvé de 562 postes et les dépenses autres que les coûts des postes pour l'ensemble de la période de 12 mois.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-cinquième session sont énoncées au paragraphe 5 du présent rapport.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Sigles .....		3
I. Introduction .....	1–4	5
II. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-cinquième session .....	5	6
III. Évolution de la situation pendant la période en cours .....	6–14	6
IV. Ressources nécessaires au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 .....		9
A. Département des opérations de maintien de la paix .....	15–41	10
B. Département des opérations de maintien de la paix : dépenses autres que le coût des postes .....	42–56	29
C. Département de la gestion .....	57–98	34
D. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité ...	99–102	61
E. Cabinet du Secrétaire général .....	103–105	64
F. Bureau des affaires juridiques .....	106–109	66
G. Bureau des services de contrôle interne .....	110–117	70
V. Tâches restant à exécuter pendant la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 au titre d'opérations de maintien de la paix menées à terme et liquidées .....		73

## Sigles

ATNUSO	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégelage
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FORPRONU	Force de protection des Nations Unies
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUOR	Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
ONUSCA	Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale

ONURC	Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola

## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport l'exposé des ressources nécessaires au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, qui s'élèvent à un montant brut de 73 645 500 dollars (montant net : 64 361 800 dollars). En attendant l'achèvement de l'examen d'ensemble et de l'étude de capacité en cours, les montants indiqués ont été établis au niveau correspondant au maintien des programmes.

2. L'augmentation brute de 13 755 400 dollars (montant net : 12 467 800 dollars) par rapport au montant des crédits actuellement ouverts (59 890 100 dollars) est essentiellement attribuable au coût, sur l'ensemble de la période de 12 mois, des ressources humaines et matérielles correspondant à 93 postes additionnels au compte d'appui que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000 pour la période de six mois allant du 1er janvier au 30 juin 2001, compensé en partie par la suppression d'un certain nombre d'objets de dépenses non renouvelables.

3. Le projet de budget pour 2001-2002 a été établi en supposant un taux de vacance de postes de 8 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 2,5 % pour la catégorie des services généraux et catégories apparentées.

4. Le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2001-2002, d'un montant brut de 73 645 500 dollars (montant net : 64 361 800 dollars) fera l'objet de révisions qui seront présentées à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, pour les raisons exposées aux paragraphes 9 à 12 ci-dessous.

Tableau 1  
Aperçu général

### A. Ressources totales

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses 1999/00	Montant réparti 2000/01	Prévisions de dépenses <sup>a</sup> 2001/02	Augmentation/(diminution) par rapport à 2000/01	
				Montant	Pourcentage
<b>Total des ressources</b>	<b>38 360,8</b>	<b>59 890,1</b>	<b>73 645,5</b>	<b>13 755,4</b>	<b>23,0</b>

<sup>a</sup> Montant brut.

**B. Postes imputés sur le compte d'appui**

	1999/00	2000/01	2001/02	Augmentation/(diminution) par rapport à 2000/01	
				Montant	Pourcentage
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	269	341	341	–	–
Agents des services généraux et catégories apparentées				–	–
1re classe	10	14	14	–	–
Autres classes	190	207	207	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>200</b>	<b>221</b>	<b>221</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>469</b>	<b>562</b>	<b>562</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

**II. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-cinquième session**

5. L'Assemblée générale est appelée à prendre les décisions suivantes :

a) Approuver les prévisions de dépenses additionnelles au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, du montant de 3 501 600 dollars initialement approuvé dans le cadre des dépenses autorisées par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/243 du 23 décembre 1999 (voir le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui pour la période (A/55/801) en date du 27 mars 2001;

b) Approuver, au titre du compte d'appui, le montant estimatif de 73 645 500 dollars (montant net : 64 361 800 dollars) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002;

c) Porter au crédit du compte d'appui les montants du solde inutilisé (27 900 dollars), des intérêts créditeurs (1 272 000 dollars) et des recettes diverses (1 000 dollars), soit un montant total de 1 300 900 dollars, pour financer les dépenses prévues au cours de la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002;

d) Répartir le montant brut de 75 846 200 dollars (montant net : 66 562 500 dollars) entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en cours pour financer les dépenses imputées sur le compte d'appui pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

**III. Évolution de la situation pendant la période en cours**

6. Le 7 mars 2000, le Secrétaire général a convoqué un groupe de haut niveau chargé d'entreprendre une étude approfondie des activités relatives à la paix et la sécurité et de présenter un ensemble clair de recommandations précises, concrètes et pratiques pour aider l'ONU à mener ces activités dans l'avenir. Le 21 août 2000, le Secrétaire général a communiqué le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de

paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809) aux Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, demandant leur appui pour traduire dans les faits le vaste programme de travail énoncé dans le rapport.

7. Dans son rapport sur la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude (A/55/502), le Secrétaire général a fait savoir que, pour appliquer certaines des recommandations liées à la conduite et à la gestion générales des opérations de paix, notamment celles touchant l'analyse stratégique, la coordination, une bonne direction des missions et des politiques et procédures rationalisées, il présenterait un rapport distinct et détaillé sur les ressources nécessaires pour les mesures pouvant être prises immédiatement.

8. Dans les rapports qu'il a présentés par la suite sur les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre le rapport du Groupe (A/55/507 et Add.1), le Secrétaire général a notamment demandé 189 postes supplémentaires imputés sur le compte d'appui et une augmentation d'un montant brut de 11 365 400 dollars pour financer les dépenses afférentes aux ressources humaines et matérielles correspondantes pour la période du 1er janvier au 30 juin 2001. Il a noté en outre que les incidences budgétaires de certaines des recommandations du Groupe nécessitaient un examen plus approfondi, et qu'un deuxième rapport sur la mise en oeuvre et les ressources nécessaires correspondantes serait présenté à l'Assemblée générale dans le courant de 2001.

9. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix s'est réuni en session extraordinaire et a décidé de créer un groupe de travail à participation non limitée pour examiner les recommandations du Groupe (A/55/305-S/2000/809) et le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de ces recommandations (A/55/502). Dans son rapport (A/C.4/55/6), le Comité spécial a demandé que l'on procède à une étude d'ensemble de la gestion, de la structure et des méthodes de recrutement des différents services du Secrétariat qui jouent un rôle dans les opérations de maintien de la paix, ainsi que des rapports entre ces services.

10. Dans son rapport du 8 décembre 2000 (A/55/676), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé de n'approuver que les demandes de ressources dont le report pourrait porter préjudice à l'appui général aux opérations de maintien de la paix en cours (demandes concernant le financement des dépenses de personnel et des autres dépenses afférentes à 93 postes). Le Comité a aussi recommandé de différer l'examen des autres ressources en personnel et en matériel demandées par le Secrétaire général dans son rapport du 27 octobre 2000 (A/55/507/Add.1) jusqu'à ce que l'examen d'ensemble et l'étude de capacité demandés par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix soient terminés, et a demandé des précisions sur les demandes tendant à financer les dépenses qu'entraînera la mise en oeuvre des recommandations du Groupe par imputation à la fois sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et sur le budget ordinaire.

11. Sur la base des recommandations du Comité consultatif (A/55/676), l'Assemblée générale, dans sa résolution 55/238, a autorisé la création de 93 postes additionnels et l'imputation sur le compte d'appui de dépenses de personnel et autres dépenses d'un montant brut de 9 190 200 dollars (montant net : 8 741 600 dollars) pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Elle a aussi pris note de l'intention du Secrétaire général de lui faire rapport à ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions sur la suite donnée aux recommandations figurant dans

le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies.

12. L'établissement de l'étude de capacité et de l'examen d'ensemble progresse, et ces documents, une fois terminés, seront présentés aux organes délibérants pour examen. Les prévisions de dépenses révisées du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires au compte d'appui pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, pour le Département des opérations de maintien de la paix et les services ne relevant pas de ce département qui fournissent un appui général aux opérations de maintien de la paix au Siège, devraient être présentées au début de la cinquante-sixième session.

13. Le Secrétaire général propose donc de demander des ressources au niveau correspondant au maintien des programmes pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, en attendant la publication de l'étude de capacité et de l'examen d'ensemble. Dans ce contexte, il convient de noter que le niveau actuel d'appui général aux opérations de maintien de la paix non seulement se maintiendra, mais augmentera probablement car on prévoit l'intensification des activités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et éventuellement l'élargissement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

14. Toutes les parties intéressées, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le Comité de contrôle du matériel du Siège, ont continué de travailler en collaboration étroite et ont beaucoup avancé dans la liquidation de l'arriéré de travail concernant les missions achevées ou closes. Le rapport final sur l'exécution du budget au quartier général des Forces de paix des Nations Unies a été présenté à l'Assemblée générale, qui l'a examiné en mai 2000 (A/54/803). Toutefois, en grande partie du fait que l'on s'est attaché à faire face à l'intensification des activités des opérations de maintien de la paix et en attendant la résolution d'un certain nombre de questions qui restaient à régler, certains travaux essentiels ne sont toujours pas achevés, et il y a eu des retards dans la présentation de rapports sur l'exécution du budget, notamment en ce qui concerne l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) et la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR); on pense à présent que ces rapports seront présentés fin 2001. On trouvera à la section V des informations sur les arriérés de travail concernant certaines missions, ainsi que des renseignements sur d'autres activités que le Département des opérations de maintien de la paix prévoit de mener.



#### IV. Ressources nécessaires au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

Tableau 2

**Montants totaux**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses juillet 1999-juin 2000</i>	<i>Montants approuvés juillet 2000-juin 2001</i>	<i>Montants proposés juillet 2001-juin 2002</i>
Postes	35 038 600	41 269 200	52 735 200
Personnel temporaire	255 100	789 000	589 000
Consultants	–	600 000	–
Heures supplémentaires	215 200	272 000	272 000
Voyages	137 100	235 000	235 000
Formation	333 800	739 000	880 500
Services communs	2 167 100	4 089 200	7 847 300
Services informatiques	–	1 050 000	1 500 000
Matériel informatique	213 900	2 628 800	272 800
Mobilier et matériel de bureau	–	221 800	30 000
Contribution du personnel	–	7 996 100	9 283 700
<b>Montant brut des ressources</b>	<b>38 360 800</b>	<b>59 890 100</b>	<b>73 645 500</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	–	7 996 100	(9 283 700)
<b>Montant net des ressources</b>	<b>38 360 800</b>	<b>51 894 000</b>	<b>64 361 800</b>
<b>Total</b>	<b>38 360 800</b>	<b>59 890 100</b>	<b>73 645 500</b>

Tableau 3  
Effectifs globaux

	Budget ordinaire		Potes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	4	4	–	–	–	–	4	4
SSG	4	4	–	–	–	–	4	4
D-2	18	18	2	2	–	–	20	20
D-1	30	30	9	9	4	4	43	43
P-5	52	53	34	34	6	6	92	93
P-4	71	71	153	153	28	28	252	252
P-3	65	66	130	130	28	28	223	224
P-2/1	47	46	13	13	6	6	66	65
<b>Total partiel</b>	<b>291</b>	<b>292</b>	<b>341</b>	<b>341</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>704</b>	<b>705</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	46	46	14	14	15	15	75	75
Autres classes	403	403	207	207	92	92	702	702
Corps de métiers	99	99	–	–	4	4	103	103
<b>Total partiel</b>	<b>548</b>	<b>548</b>	<b>221</b>	<b>221</b>	<b>111</b>	<b>111</b>	<b>880</b>	<b>880</b>
<b>Total</b>	<b>839</b>	<b>840</b>	<b>562</b>	<b>562</b>	<b>183</b>	<b>183</b>	<b>1 584</b>	<b>1 585</b>

## A. Département des opérations de maintien de la paix

15. Le Département est chargé d'exécuter le programme de travail relatif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En tant qu'instrument opérationnel du Secrétaire général pour les opérations de maintien de la paix, il est chargé de gérer, diriger, planifier et préparer ces opérations, ainsi que de fournir un appui administratif et logistique, selon les besoins, aux missions de bons offices, de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et d'aide humanitaire.

## Organigramme et effectifs du Département des opérations de maintien de la paix au 1er janvier 2001

### Département des opérations de maintien de la paix

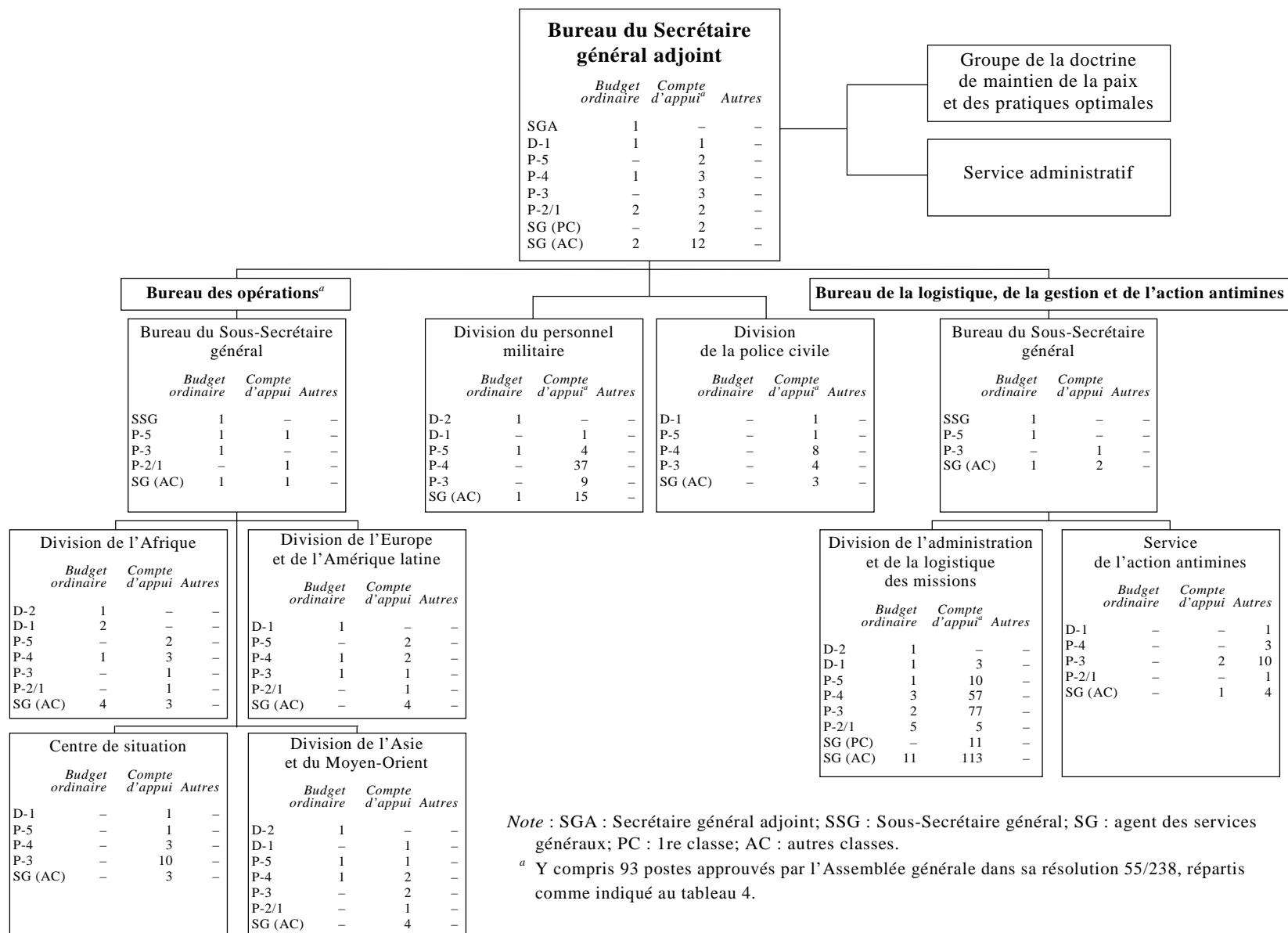


Tableau 4  
**Postes additionnels approuvés par l'Assemblée générale<sup>a</sup>**

<i>Département des opérations de maintien de la paix</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Services généraux</i>		<b>Total</b>
						<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	
Service administratif	–	–	–	1	–	–	–	<b>1</b>
Bureau des opérations	–	3	2	3	4	–	–	<b>12</b>
Bureau de la logistique, de la gestion et de l'action antimines								
Division de l'administration et de la logistique des missions	–	–	19	14	2	4	11	<b>50</b>
Division du personnel militaire	–	2	11	6	–	–	5	<b>24</b>
Division de la police civile	–	–	2	3	–	–	1	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>34</b>	<b>27</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>93</b>

<sup>a</sup> Résolution 55/238.

Tableau 5  
**Montants totaux**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses juillet 1999-juin 2000</i>	<i>Montants approuvés juillet 2000-juin 2001</i>	<i>Montants proposés juillet 2001-juin</i>
Postes	25 653 500	30 661 200	41 227 000
Personnel temporaire	53 300	380 000	180 000
Consultants	–	600 000	–
Heures supplémentaires	191 000	240 000	240 000
Voyages	101 300	175 000	175 000
Formation	333 800	739 000	880 500
Services communs	567 000	973 600	1 174 400
Services informatiques	–	1 050 000	1 500 000
Matériel informatique	208 300	2 611 700	272 800
Mobilier et matériel de bureau	–	221 800	30 000
Contributions du personnel	–	5 962 500	7 244 300
<b>Montant brut des ressources</b>	<b>27 108 200</b>	<b>43 614 800</b>	<b>52 924 000</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	–	5 962 500	(7 244 300)
<b>Montant net des ressources</b>	<b>27 108 200</b>	<b>37 652 300</b>	<b>45 679 700</b>
<b>Total</b>	<b>27 108 200</b>	<b>43 614 800</b>	<b>52 924 000</b>

Tableau 6  
Effectifs globaux du Département des opérations de maintien de la paix

	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>				<b>Total</b>	
			<i>Compte d'appui</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<b>2000/01</b>	<b>2001/02</b>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>
SSG	2	2	–	–	–	–	<b>2</b>	<b>2</b>
D-2	4	4	–	–	–	–	<b>4</b>	<b>4</b>
D-1	5	5	8	8	1	1	<b>14</b>	<b>14</b>
P-5	5	5	24	24	–	–	<b>29</b>	<b>29</b>
P-4	7	7	115	115	3	3	<b>125</b>	<b>125</b>
P-3	4	4	110	110	10	10	<b>124</b>	<b>124</b>
P-2/1	7	7	11	11	1	1	<b>19</b>	<b>19</b>
<b>Total partiel</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>268</b>	<b>268</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>318</b>	<b>318</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	–	–	13	13	–	–	<b>13</b>	<b>13</b>
Autres classes	20	20	161	161	4	4	<b>185</b>	<b>185</b>
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>174</b>	<b>174</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>198</b>	<b>198</b>
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>442</b>	<b>442</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>516</b>	<b>516</b>

## 1. Bureau du Secrétaire général adjoint

Tableau 7  
Postes

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	–	–	–	–	–	–	–	–
D-1	1	1	1	1	–	–	2	2
P-5	–	–	2	2	–	–	2	2
P-4	1	1	3	3	–	–	4	4
P-3	–	–	3	3	–	–	3	3
P-2/1	2	2	2	2	–	–	4	4
<b>Total partiel</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	–	–	<b>16</b>	<b>16</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	–	–	2	2	–	–	2	2
Autres classes	2	2	12	12	–	–	14	14
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	–	–	<b>16</b>	<b>16</b>
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	–	–	<b>32</b>	<b>32</b>

### Fonctions

16. Le Bureau du Secrétaire général adjoint dirige et supervise les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour le compte du Secrétaire général et formule, sur la base des mandats définis par le Conseil de sécurité, des politiques et des directives opérationnelles pour leur exécution. Le Bureau maintient les lignes de communication ouvertes avec les États Membres sur tous les aspects du maintien de la paix. En outre, il assure la liaison avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général et le Département de l'information et entretient des rapports suivis avec les médias. Afin de mieux faire comprendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les fonctionnaires du Bureau participent à des séminaires et à des conférences organisés par des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des établissements universitaires. Le Bureau se compose du Bureau du Secrétaire général adjoint proprement dit, du Groupe de la doctrine de maintien de la paix et des pratiques optimales, et du Service administratif.

17. Le Groupe de l'analyse des politiques et des enseignements tirés des missions est devenu le Groupe de la doctrine de maintien de la paix et des pratiques optimales, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de

l'Organisation des Nations Unies (A/55/507/Add.1). Pendant que l'on continue, dans le cadre de l'examen d'ensemble, à étudier l'ampleur de la contribution qu'il doit apporter au cours de la période à venir, le Groupe concentrera ses travaux sur les domaines suivants :

- a) Analyser l'expérience acquise afin de déterminer les pratiques optimales que devront suivre les opérations de maintien de la paix à l'avenir, et établir ou préciser diverses directives opérationnelles;
- b) Promouvoir une présentation cohérente de la politique de maintien de la paix en apportant des contributions aux rapports et en participant aux travaux de groupes de travail interdépartementaux, en établissant des textes sur les questions d'intérêt commun, etc.;
- c) Assurer le service du Comité spécial des opérations de maintien de la paix;
- d) Assurer le fonctionnement du Centre de documentation.

18. Pour ce qui est d'assurer le service du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Groupe, entre autres tâches, présente les rapports pertinents du Secrétariat, rédige des notes de conférence, organise les aspects administratifs et établit le texte du rapport du Comité spécial. Pour ce qui est de promouvoir une présentation cohérente de la politique de maintien de la paix, le Groupe participe aux travaux des équipes spéciales et groupes de travail tels que l'initiative visant à coordonner l'action dans le domaine des armes légères, le Réseau de planification stratégique, le Groupe directeur sur le désarmement et le développement et le Réseau de prévention des conflits et de reconstruction après les conflits. Il établit aussi, en consultation avec d'autres entités, des rapports sur des questions d'intérêt commun, comme le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité au sujet du « maintien de la paix : pas de retrait sans stratégie ».

19. Au cours de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, le programme de travail du Groupe a porté notamment sur les tâches suivantes :

- a) Contributions aux efforts interinstitutions et au rapport du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés;
- b) Directives pour la coopération entre les opérations de maintien de la paix et les composantes humanitaires et de protection des droits de l'homme;
- c) Examen du rôle du maintien de la paix dans les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et, en coopération avec le Service de la formation et de l'évaluation, élaboration de principes et de directives;
- d) En coopération étroite avec la Division de la police civile, appui aux débats des États Membres sur le rôle de la police dans le maintien de la paix, notamment en formulant des objectifs et des programmes de travail, en établissant des rapports et en coordonnant les activités de suivi;
- e) Poursuite des travaux sur les projets touchant le déminage et l'intégration des questions de sexes dans les opérations de maintien de la paix;
- f) Enrichissement du Centre de documentation sur les enseignements tirés des missions.

20. Le Service administratif fournit au Département des services d'appui dans les domaines des finances, de la gestion du personnel et de l'appui administratif, et est notamment responsable de la gestion financière et de l'établissement de rapports sur les résultats obtenus. Pendant la période considérée, la charge de travail du Service administratif s'est alourdie en raison du processus de recrutement, d'affectation et de promotion des candidats pour pourvoir les postes supplémentaires approuvés au compte d'appui pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

21. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail du Bureau du Secrétaire général adjoint, un poste a été affecté à ce Bureau à titre provisoire fin 2000, conformément à la résolution 55/238 de l'Assemblée générale.

### Statistiques de la charge de travail

Tableau 8

#### Service administratif

	1998	1999	2000
Affectations et promotions	50	140	209
Notifications administratives	1 165	1 344	1 771
Autorisations de voyage	406	469	626

### Ressources

22. Sur les 32 postes actuellement autorisés pour le Bureau du Secrétaire général adjoint, 25 sont imputés sur le compte d'appui et se répartissent comme suit :

Tableau 9

#### Postes imputés sur le compte d'appui

	<i>Catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Catégorie des services généraux et catégories apparentées</i>
Bureau du Secrétaire général adjoint	4	7
Groupe de l'analyse des politiques et des enseignements tirés des missions <sup>a</sup>	3	1
Service administratif	4	6

<sup>a</sup> Voir par. 17 ci-dessus.



## 2. Bureau des opérations

Tableau 10  
Postes

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	2	2	–	–	–	–	2	2
D-1	3	3	2	2	–	–	5	5
P-5	2	2	7	7	–	–	9	9
P-4	3	3	10	10	–	–	13	13
P-3	2	2	14	14	–	–	16	16
P-2/1	–	–	4	4	–	–	4	4
<b>Total partiel</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	–	–	<b>50</b>	<b>50</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	5	5	15	15	–	–	20	20
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	–	–	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	–	–	<b>70</b>	<b>70</b>

### Fonctions

23. Le Bureau des opérations est chargé d'encadrer et d'orienter les opérations de maintien de la paix sur le terrain, d'établir les rapports que le Secrétaire général est tenu de présenter au Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix et de surveiller la planification des opérations de maintien de la paix. À cette fin, il coordonne les apports émanant d'autres services du Département des opérations de maintien de la paix et d'autres départements, organismes et programmes et en fait la synthèse.

24. De façon générale, le Bureau des opérations doit jouer un rôle moteur dans la recherche d'un accord, la négociation et la mise en oeuvre de solutions aux problèmes qui surgissent dans son domaine de compétence. La difficulté de sa tâche est fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment de la nature du mandat des opérations, de la volonté manifestée par les parties de résoudre pacifiquement leur différend et de coopérer avec l'ONU dans la mise en oeuvre des mandats formulés par le Conseil de sécurité, et du rôle qu'acceptent d'assumer d'autres parties prenantes (organisations régionales, États Membres intéressés, etc.) en fournissant l'appui politique, le personnel, les moyens logistiques et les ressources financières nécessaires au déroulement d'un processus de paix.

25. Le Bureau est dirigé par un Sous-Secrétaire général et se compose de trois divisions (Division de l'Afrique, Division de l'Asie et du Moyen-Orient et Division de l'Europe et de l'Amérique latine) et du Centre de situation.

26. Les fonctions et activités du Bureau restent telles que définies aux paragraphes 66 à 80 du rapport du Secrétaire général sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (A/54/800).

27. Le volume de travail du Bureau a fortement augmenté récemment, par suite de la multiplication des activités de maintien de la paix et de la complexité croissante des mandats dans des domaines tels que l'administration civile. Pour assurer la planification et la gestion de ces activités, 12 postes supplémentaires ont été alloués, à titre provisoire, au Bureau à la fin de 2000 en application de la résolution 55/238 de l'Assemblée générale.

### Statistiques de la charge de travail

Tableau 11

#### Centre de situation : activités

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Comptes rendus de situation quotidiens sur les opérations de maintien de la paix	252	252	252	252	252	252	252
Résumés analytiques quotidiens	–	–	252	252	252	252	252
Rapports sur des sujets particuliers	–	–	–	15	30	270	284
Notifications de pertes aux États Membres	286	636	202	325	102	214	165
Vidéoconférences	–	–	–	–	–	96	101
Exposés présentés lors de réunions des équipes d'action de crise	–	–	10	21	35	60	87
Communications avec de hauts responsables	–	–	5	80	100	120	240
Exposés présentés à des visiteurs du Centre de situation (nombre approximatif)	–	–	1 200	1 500	2 000	2 000	2 100

Tableau 12

#### Ampleur des activités appuyées par le Bureau des opérations

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Missions en cours en fin d'année	16	16	15	16	17	15
Pays qui fournissent des contingents, des observateurs militaires et des policiers civils	76	69	71	77	88	89
Nouvelles missions créées	4	3	4	3	4	1
Missions liquidées	4	3	5	2	3	3
Missions planifiées	6	5	5	5	6	2
Modifications apportées au mandat des missions (élargissement/réduction)	2	1	1	1	8	4

Tableau 13  
Indicateurs quantifiables reflétant la charge de travail

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Rapports du Secrétaire général adressés au Conseil de sécurité	79	65	59	70	61	69
Lettres adressées par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité	58	47	71	55	51	68
Notes d'information destinées au Conseil de sécurité, au Secrétaire général et à d'autres fonctionnaires de rang supérieur	–	1 070	1 180	1 316	1 277	1 168
Bulletins hebdomadaires concernant toutes les opérations de maintien de la paix, adressés au Conseil de sécurité	–	48	48	52	52	52
Participation aux séances du Conseil de sécurité	–	–	79	92	167	152
Réunions d'États fournissant des contingents, présidées par le Conseil de sécurité ou le Département	–	57	74	79	92	89
Nombre d'équipes et de groupes de travail présidés par le Département	–	33	48	41	119	116
Nombre d'équipes et de groupes de travail au sein desquels le Département était représenté	–	97	106	105	178	143
Trafic télégraphique (nombre estimatif de télégrammes envoyés, fondé sur une moyenne mensuelle)	–	–	3 600	3 324	3 295	3 521

### Ressources

28. Les 52 postes actuellement alloués au Bureau des opérations au titre du compte d'appui se répartissent comme suit :

Tableau 14  
Postes imputés sur le compte d'appui

	<i>Catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Catégorie des services généraux et catégories apparentées</i>
Bureau du Sous-Secrétaire général	2	1
Division de l'Afrique	7	3
Division de l'Asie et du Moyen-Orient	7	4
Division de l'Europe et de l'Amérique latine	6	4
Centre de situation	15	3

### 3. Bureau de la logistique, de la gestion et de l'action antimines

Tableau 15  
Postes

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	3	3	1	1	5	5
P-5	2	2	10	10	–	–	12	12
P-4	3	3	57	57	3	3	63	63
P-3	2	2	80	80	10	10	92	92
P-2/1	5	5	5	5	1	1	11	11
<b>Total partiel</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>155</b>	<b>155</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>185</b>	<b>185</b>
<b>Agents des services généraux et catégories apparentées</b>								
Ire classe	–	–	11	11	–	–	11	11
Autres classes	12	12	116	116	4	4	132	132
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>127</b>	<b>127</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>143</b>	<b>143</b>
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>282</b>	<b>282</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>328</b>	<b>328</b>

#### Fonctions

29. Le Bureau de la logistique, de la gestion et de l'action antimines dirige et coordonne toutes les activités de soutien logistique et d'appui administratif pour les missions sur le terrain, y compris le recrutement, l'administration, le financement et les achats. Il est chargé de l'élaboration et de l'application de mesures et de procédures concernant l'appui à fournir aux opérations de maintien de la paix et aux missions sur le terrain; il assure la liaison et mène les négociations avec les États Membres et les diverses organisations en ce qui concerne les contributions aux opérations de maintien de la paix. Il élabore et promulgue des mesures et des réglementations administratives et financières et relatives à la gestion de matériel pour les missions sur le terrain, dans le contexte du Règlement du personnel, du Règlement financier et des procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies.

30. Le Bureau est dirigé par un Sous-Secrétaire général et se compose de la Division de l'administration et de la logistique des missions et du Service de l'action antimines. La Division de l'administration et de la logistique des missions comprend trois unités administratives, outre le Bureau du Directeur : le Service de gestion financière et d'appui, le Service de la logistique et des communications et le Service de la gestion du personnel.

31. Les fonctions du Bureau de la logistique, de la gestion et de l'action antimines et celles des unités administratives qui la composent demeurent telles que définies dans le précédent rapport du Secrétaire général sur le compte d'appui (A/54/800, par. 88 à 102).

32. Les demandes croissantes adressées à la Division de l'administration et de la logistique des missions ces dernières années lui ont valu l'attribution, à titre provisoire, de 50 postes supplémentaires en décembre 2000, conformément à la résolution 55/238 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2000.

### Statistiques de la charge de travail

33. Le tableau ci-après permet de comparer les indicateurs de la charge de travail de la Division de 1996 à 2000.

Tableau 16

#### Ampleur des activités appuyées par la Division de l'administration et de la logistique des missions

	1996	1997	1998	1999	2000
Soldats déployés <sup>a</sup>	26 250	20 830	10 750	12 700	29 190
Observateurs militaires <sup>a</sup>	1 750	1 550	950	1 320	1 510
Contrôleurs de la police civile <sup>a</sup>	2 770	3 130	3 030	4 440	7 800
Personnel civil <sup>a</sup>	4 100	6 300	6 400	9 300	15 700
<b>Total, budget des missions appuyées par la Division (en millions de dollars É.-U.)</b>	<b>1 494,8</b>	<b>1 258,1</b>	<b>1 013,3</b>	<b>1 644,0</b>	<b>2 530,0</b>
Nombre de missions planifiées (amorçées ou non)	5	5	5	6	2
Nombre de missions en cours de liquidation (au Siège)	4	5	7	9	11

<sup>a</sup> Nombre maximum.

### Statistiques de la charge de travail

Tableau 17

#### Service de la gestion du personnel

	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre de demandes traitées	5 284	4 833	2 971	1 973	5 233
Offres d'engagement émises	605	718	686	1 947	2 278
Autorisations de voyage traitées	2 835	2 646	1 864	3 051	3 760
Autorisations de voyage (en dollars É.-U.)	15 818 765	16 154 491	11 663 480	22 488 548	27 889 691
Notifications administratives approuvées	10 929	10 351	10 022	8 955	18 587
Nombre de cessations de service	533	506	560	589	827

Tableau 18  
**Service de gestion financière**

	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre de rapports d'exécution établis	21	33	24	36	17
Nombre de prévisions de dépenses établies	47	52	59	47	34
Demandes de réajustement ou de réaffectation des crédits	139	216	191	180	111
Demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents traitées	24	44	140	86	236
Lettres d'attribution traitées	754	658	320	169	369
Demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité réglées	64	227	592	376	321

Tableau 19  
**Service de la logistique et des communications**

	1996	1997	1998	1999	2000
Valeur des contrats et des lettres d'attribution gérés (en millions de dollars É.-U.)	270,1	158,6	154,5	211,5	509,7
Nombre de lettres d'attribution émises	44	37	56	49	123
Nombre de rapports de vérification du matériel appartenant aux contingents évalués	..	3	70	53	156
Nombre de bons de commande approuvés	143	430	580	604	586
Aéronefs en service (affrètement ou lettres d'attribution)	..	..	52	63	114
Nombre total de véhicules	..	..	8 000	8 100	10 508

### Ressources

34. Pendant la période en cours, le Bureau de la logistique, de la gestion et de l'action antimines a été renforcé par l'apport, à titre provisoire, de 50 postes supplémentaires financés au moyen du compte d'appui conformément à la résolution 55/238 de l'Assemblée générale. Le tableau d'effectifs du Bureau comprend actuellement 328 postes, dont 27 au titre du budget ordinaire et 19 au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage. Sur les 328 postes, 282 sont imputés sur le compte d'appui comme suit :

Tableau 20  
**Postes imputés sur le compte d'appui**

	<i>Catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Catégorie des services généraux et catégories apparentées</i>
Bureau du Sous-Secrétaire général	1	2
Service de l'action antimines	2	1
Division de l'administration et de la logistique des missions	152	124

35. On trouvera ci-après la répartition des 276 postes de la Division de l'administration et de la logistique des missions qui sont imputés sur le compte d'appui.

Tableau 21  
**Postes imputés sur le compte d'appui**

	<i>Catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Catégorie des services généraux et catégories apparentées</i>
Bureau du Directeur	1	3
Service de la logistique et des communications	97	48
Service de gestion financière	29	23
Service de la gestion du personnel	25	50

#### 4. Division militaire

Tableau 22

##### Postes

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	-	-	-	-	-	-	-	-
SSG	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	-	-	1	1	-	-	1	1
P-5	1	1	4	4	-	-	5	5
P-4	-	-	37	37	-	-	37	37
P-3	-	-	9	9	-	-	9	9
P-2/1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	-	-	<b>53</b>	<b>53</b>
<b>Agents des services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	1	1	15	15	-	-	16	16
Corps de métiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	-	-	<b>16</b>	<b>16</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>66</b>	<b>66</b>	-	-	<b>69</b>	<b>69</b>

##### Fonctions

36. Pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, la Division du personnel militaire et de la police civile a été restructurée pour donner une division militaire distincte et une division de la police civile, le Groupe de la police civile ne relevant plus de la hiérarchie militaire. La Division militaire est chargée de donner des avis sur des questions militaires techniques, de contribuer, sur le plan militaire, à la direction des missions en cours, de participer à la constitution des forces (y compris à la gestion des aspects militaires des arrangements relatifs aux forces en attente), de gérer l'incorporation, le rapatriement et la relève des contingents et des officiers, d'élaborer des plans de mission pour la composante militaire et d'offrir un appui aux États Membres ainsi qu'aux missions en ce qui concerne la formation, la doctrine et les normes.

37. La Division militaire a elle-même été restructurée pendant la période considérée et comprend maintenant cinq unités administratives : le Bureau du conseiller militaire, le Service des opérations militaires en cours, le Service de la planification militaire, le Service de la constitution des forces et du personnel militaire et le Service de la formation et de l'évaluation. Les fonctions de ces services sont définies dans le rapport sur les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du rapport du



Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/507/Add.1, par. 5.102 à 5.117). Comme suite à l'examen des ressources nécessaires figurant dans ce document, 24 postes supplémentaires ont été approuvés pour la Division militaire pour cette période.

### Ressources

38. Pour la période en cours, la Division militaire compte 69 postes, dont 66 sont imputés sur le compte d'appui. Ces 66 postes comprennent 24 postes supplémentaires alloués à titre provisoire conformément à la résolution 55/238 de l'Assemblée générale et se répartissent comme suit :

Tableau 23  
Postes imputés sur le compte d'appui

	<i>Catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Catégorie des services généraux et catégories apparentées</i>
Bureau du conseiller militaire	3	2
Service des opérations militaires en cours	6	2
Service de la constitution des forces et du personnel militaire	8	4
Service de la planification militaire	23	3
Service de la formation et de l'évaluation	11	4

## Division de la police civile

Tableau 24

### Postes

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	-	-	-	-	-	-	-	-
SSG	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	-	-	-	-	-	-	-	-
D-1	-	-	1	1	-	-	1	1
P-5	-	-	1	1	-	-	1	1
P-4	-	-	8	8	-	-	8	8
P-3	-	-	4	4	-	-	4	4
P-2/1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	-	-	<b>14</b>	<b>14</b>	-	-	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>Agents des services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	-	-	3	3	-	-	3	3
Corps de métiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	-	-	<b>3</b>	<b>3</b>	-	-	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	-	-	<b>17</b>	<b>17</b>	-	-	<b>17</b>	<b>17</b>

### Fonctions

39. Pendant la période en cours, l'ancien Groupe de la police civile a été retiré de la chaîne de commandement militaire et rebaptisé Division de la police civile. Celle-ci a été renforcée par l'apport de six postes supplémentaires qui ont été approuvés comme suite à l'examen du rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/507/Add.1). Cette augmentation des effectifs traduit à la fois un accroissement du nombre des membres de la police civile engagés dans des opérations de paix et un changement qualitatif de l'étendue des responsabilités de la Division de la police civile. Alors que précédemment la police civile était essentiellement chargée de mener des activités de contrôle et de formation, elle est à présent investie de responsabilités élargies, voire de pouvoirs exécutifs, dans certaines missions. L'augmentation du nombre et de la portée des opérations de police civile dans le cadre des missions de maintien de la paix a entraîné une augmentation correspondante des responsabilités des services d'appui au Siège.

40. La Division de la police civile comprend maintenant trois unités administratives : le Bureau du conseiller de la police civile, le Groupe des politiques et de la planification et le Groupe de la gestion des missions. En coordination avec d'autres

bureaux du Département des opérations de maintien de la paix, le Groupe des politiques et de la planification est chargé d'élaborer des politiques pour la Division et pour la composante police civile des missions sur le terrain. Le Groupe de la gestion des missions fournit des orientations aux composantes police civile des opérations de paix en cours, en étroite collaboration avec le Bureau des opérations. Le Groupe administre également le déploiement de tous les officiers de leur pays d'origine à destination et en provenance de la zone de la mission ainsi que leur relève.

41. Au cours de la période considérée, la Division de la police civile comptait 17 postes approuvés qui étaient imputés sur le compte d'appui. On trouvera au tableau 25 ci-après la ventilation de ces postes.

Tableau 25  
**Postes imputés sur le compte d'appui**

	<i>Catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Catégorie des services généraux et catégories apparentées</i>
Bureau du conseiller de la police civile	1	1
Groupe des politiques et de la planification	7	1
Groupe de la gestion des missions	6	1

### Statistiques de la charge de travail

Tableau 26  
**Ampleur des activités appuyées par la Division militaire et la Division de la police civile**

	1996	1997	1998	1999	2000
Missions appuyées par les Divisions (y compris les missions autres que les missions de maintien de la paix)	16	15	16	17	15
Soldats déployés <sup>a</sup>	26 250	20 830	10 750	12 700	29 190
Observateurs militaires déployés <sup>a</sup>	1 750	1 550	950	1 320	1 510
Membres de la police civile déployés <sup>a</sup>	2 770	3 130	3 030	4 440	7 800

<sup>a</sup> Nombre maximum.

Tableau 27  
Indicateurs quantifiables reflétant la charge de travail

	1996	1997	1998	1999	2000
Contribution aux rapports du Secrétaire général présenté au Conseil de sécurité	65	59	70	61	69
Contribution à des notes d'information destinées à des fonctionnaires de rang supérieur	1 070	1 180	1 316	1 277	1 168
Contribution aux bulletins hebdomadaires concernant toutes les opérations de maintien de la paix, adressés au Conseil de sécurité	48	48	52	52	52
Bulletins mensuels sur les contributions fournies à toutes les opérations de maintien de la paix au titre du personnel militaire et de la police civile	12	12	12	12	12
Conception d'opérations et plans de circonstance pour les missions militaires et de police civile	5	6	5	14	21
Directives données aux pays qui fournissent des contingents et des policiers	4	7	5	11	12
Participation à des missions d'enquête sur le terrain et établissement de rapports	4	7	4	10	17
Élaboration des directives du commandant de la force et du chef de la police civile	4	7	5	11	15
Établissement des règles d'engagement	4	7	4	4	4
Contribution à l'élaboration de mémorandums d'accord pour le matériel appartenant aux contingents			10	25	30
Contribution à l'élaboration de directives concernant la liquidation des missions	3	5	2	2	1
Contribution à l'établissement du budget des missions	3	4	3	3	5
Contribution à la rédaction des accords sur le statut des forces			4	4	5
Activités de formation organisées par le Groupe de la formation			16	10	9
Assistance fournie par le Groupe de la formation pour des activités de formation/séminaires et exercices organisés par des États Membres			30	10	45
Nombre de relèves individuelles traitées			3 621	5 650	8 100
Nombre de relèves d'unités constituées traitées			56	76	80
Participation à des réunions d'États fournissant des contingents, présidées par le Conseil de sécurité	19	32	27	35	50
Participation à des réunions d'États fournissant des contingents, présidées par le Département	38	42	52	62	70
Réunions d'information à l'intention des visiteurs (visites individuelles ou collectives)			100	80	100
Contribution aux travaux d'équipes spéciales/groupes de travail présidés par le Département	33	48	41	70	80

## B. Département des opérations de maintien de la paix : dépenses autres que le coût des postes

42. **Personnel temporaire** (autre que pour les réunions). Un montant de 180 000 dollars, inchangé par rapport à l'année précédente, est prévu, pour permettre au Département de recruter le personnel temporaire nécessaire afin de remplacer des fonctionnaires en congé de maternité ou de maladie de longue durée ou de faire face à une charge de travail plus lourde en période de pointe.

43. **Consultants et experts.** Aucun montant n'est prévu à ce titre.

44. **Heures supplémentaires.** Un montant de 240 000 dollars, inchangé par rapport à l'année précédente, est prévu pour financer les heures supplémentaires.

45. **Voyages en mission.** Un montant de 175 000 dollars, également inchangé par rapport à l'année précédente, permettra de financer les voyages des fonctionnaires et du personnel du Département pour accompagner le Secrétaire général à l'occasion de visites officielles (25 000 dollars); pour effectuer des missions d'enquête ou d'évaluation technique dans des zones situées hors du champ des opérations en cours en vue de planifier d'autres opérations potentielles (45 000 dollars); pour aider les États Membres à soumettre les policiers appelés à renforcer les effectifs ou assurer des remplacements à des entretiens et à des tests afin de s'assurer qu'ils ont les compétences voulues avant de les déployer sur le terrain (40 000 dollars); pour participer à des séminaires et à des conférences et se rendre dans des pays qui fournissent des contingents afin de régler des questions ayant trait à la préparation des troupes et du matériel que ceux-ci se sont engagés à tenir prêts pour participer à des opérations de maintien de la paix.

46. **Activités de formation.** Un montant de 880 500 dollars (soit une augmentation de 141 500 dollars par rapport au montant de 739 000 dollars alloué pour l'exercice biennal 2000-2001) est prévu. Il permettra de continuer à financer les activités de formation du Service de la formation et de l'évaluation du Département. Par le passé, on avait noté avec préoccupation les conséquences de l'insuffisance des effectifs de l'ancien « Groupe de la formation », en particulier la capacité limitée de soutenir les activités de formation dans les États Membres et l'impossibilité de formuler ou de valider des normes de formation. Dans sa résolution 55/238, l'Assemblée générale a approuvé la création de sept postes supplémentaires imputés au compte d'appui (6 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux) pour répondre à ces préoccupations. La création de ces postes représente une augmentation substantielle des effectifs, le nombre de postes d'administrateur existant dans le Service se trouvant plus que doublé puisqu'il passe de 5 à 11. L'octroi de ces ressources additionnelles a considérablement accru la capacité du Service de la formation et de l'évaluation à répondre aux besoins des États Membres en matière d'assistance et à offrir à ces derniers de nouvelles possibilités en matière de participation aux activités qu'il organise, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'activités prévues pour le prochain exercice.

47. Certaines des activités prévues par le Service de la formation et de l'évaluation sont présentées ci-après :

a) **Équipe des Nations Unies pour l'aide à la formation et séminaire sur la formation d'instructeurs.** Le Service de la formation et de l'évaluation propose actuellement deux programmes différents visant à la formation d'instructeurs : le

programme consacré aux équipes des Nations Unies pour l'aide à la formation, d'une part, qui privilégie le renforcement des capacités du Service en matière de formation, et le programme de formation d'instructeurs, d'autre part, dont l'objectif est de créer dans les États Membres des capacités en matière de formation au maintien de la paix dans le cadre d'opérations menées par les Nations Unies. Ces deux programmes semblent avoir à peu près les mêmes objectifs et pourraient être remplacés par un nouveau cours de formation unique. Les cours de l'Équipe des Nations Unies pour l'aide à la formation, qui jusqu'à présent comprenaient des conférences sur les principes du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants, intégreront désormais une formation au niveau tactique et opérationnel. Ils incluront de plus un module de formation aux questions de parité entre les sexes et un module de sensibilisation au VIH/sida qui couvrira tous les aspects du problème, afin de répondre aux besoins du personnel des opérations de maintien de la paix. Étant donné la demande accrue concernant ce type de formation, les pays de quatre régions ont indiqué qu'ils étaient prêts à accueillir un programme de formation de l'ONU, et il est en conséquence prévu d'organiser quatre cours durant le prochain exercice budgétaire. Outre ces quatre cours, un nouveau programme consacré aux aspects stratégiques et opérationnels sera élaboré et réalisé durant le premier trimestre 2002;

b) **Assistance aux formateurs nationaux dans les États Membres.** En fonction du nombre de demandes émanant des États Membres pour ce type d'assistance, il est prévu d'accroître les activités de formation de formateurs nationaux au cours de l'exercice à venir. Une telle assistance consiste généralement en un séminaire d'une durée de 10 jours, destiné avant tout aux formateurs des pays qui soit participent activement à des opérations de maintien de la paix soit se préparent à le faire. L'assistance à la formation fait également appel aux conseillers en matière de formation du Service de la formation et de l'évaluation pour participer aux séminaires et aux cours nationaux prévus (conférences et séances d'information);

c) **Création de cellules de formation au sein des missions de maintien de la paix.** L'efficacité de la formation au maintien de la paix dispensée à l'échelle nationale apparaît dans la manière dont les contingents qui participent aux missions de l'ONU sur le terrain exécutent les activités. Les missions de maintien de la paix sont les premiers clients du Service de la formation et de l'évaluation : il est donc nécessaire de créer des cellules de formation au sein de certaines missions, de façon à ce que la formation du personnel de maintien de la paix et la normalisation des procédures se poursuivent sans interruption après le déploiement. Il est prévu d'organiser au cours du prochain exercice des visites dans quatre missions de maintien de la paix [Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) et Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)] en vue de la création de cellules de formation;

d) **Exercices de simulation pour les opérations de maintien de la paix.** Le Service de la formation et de l'évaluation continuera d'appuyer les activités des États Membres qui participent à des exercices de simulation. Le Service coordonne le recours aux spécialistes du Siège et des pays membres des équipes de formation, l'homologation et le choix des programmes de cours ainsi que la simulation pendant l'exercice lui-même. Les exercices de simulation sont une occasion d'acquérir une expérience pratique grâce à des scénarios réalistes reproduisant un environnement

caractéristique d'une opération de maintien de la paix. L'information en retour positive fournie par les participants à ces exercices est à l'origine d'un accroissement de la demande. Une partie des ressources du Service est donc spécialement réservée à l'organisation de nouvelles simulations au cours du prochain exercice;

e) **Appui à la formation et coopération avec les centres de maintien de la paix.** Il est important de maintenir et d'intensifier la coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et différents centres de maintien de la paix partout dans le monde, car ces derniers fournissent des ressources et des informations qui ne sont pas nécessairement disponibles immédiatement au Siège. Les centres peuvent en outre apporter une aide considérable quant à la réalisation des objectifs généraux du Service en matière de formation, à condition toutefois que le programme de cours et les normes établies soient conformes aux normes et aux directives fixées par l'ONU. Il est en particulier demandé au Département des opérations de maintien de la paix et au Service de la formation et de l'évaluation de constamment homologuer ces cours, et la recherche d'une coopération plus étroite est jugée souhaitable;

f) **Formation de la police civile.** La multiplication et la complexité grandissante des éléments police civile au sein des missions de maintien de la paix rend prioritaire la mise en place d'une formation spécialisée avant les missions et avant le déploiement du personnel concerné. Les programmes de formation requis sont presque finalisés et devraient susciter un certain nombre de demandes d'aide à la formation de la part des États Membres une fois que ceux-ci en auront pris connaissance;

g) **Normalisation et évaluation : consultations et évaluations dans les États Membres et évaluation des contingents.** Conformément aux recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, le Service a créé une section de la normalisation et de l'évaluation qui est chargée de veiller à la promulgation et au respect des directives et des normes établies par l'ONU pour la formation au maintien de la paix. Pour réaliser cet objectif et promouvoir les normes de l'ONU, des visites ponctuelles seront effectuées dans les centres de formation nationaux et régionaux. De plus, les normes de formation des contingents de maintien de la paix seront évaluées de manière plus approfondie, afin de permettre au Service de fournir des directives pour maintenir et améliorer l'état de préparation opérationnelle des troupes. La création des cellules de formation au sein des missions de maintien de la paix favorisera cette initiative;

h) **Recherche et développement :**

i) **Publications.** La demande de matériel de formation (tels que les manuels d'information sur le VIH/sida, les manuels et les programmes à l'intention des observateurs militaires des Nations Unies et ceux qui sont destinés au personnel de la police civile) s'est accrue avec la récente recrudescence des activités de maintien de la paix, d'où la nécessité de réimprimer un grand nombre de ces matériels. Par ailleurs, pour faciliter l'élargissement de la diffusion, un CD-ROM contenant toutes les publications du Service sera bientôt disponible. Cette activité sera renouvelée au cours du prochain exercice. Des dépenses seront à prévoir à ce titre pendant l'exercice biennal 2002-2003;

ii) **Élaboration de matériels de formation.** On s'accorde généralement à reconnaître qu'il est nécessaire de réviser et d'actualiser les publications et les matériels de formation existants. L'un des éléments importants à cet égard sera

le recrutement d'administrateurs de projets qui seront responsables de projets spécifiques. Dans certains cas, il leur sera demandé d'effectuer des visites auprès des missions de maintien de la paix pour en évaluer les besoins et les priorités précis et s'assurer que les programmes de formation mis au point continuent de correspondre aux connaissances acquises et aux politiques suivies et à répondre aux besoins des missions;

iii) **Séminaires et visites.** Il faut que le personnel du Service soit en contact avec les autres instances de formation non seulement pour se tenir informé des faits nouveaux mais aussi pour représenter l'ONU auprès de ces instances. Des dispositions sont donc prises pour financer les voyages et les coûts afférents à ces déplacements (voir ci-après).

48. Les dépenses prévues au titre des activités de formation se répartissent de la manière suivante :

Tableau 28

**Formation**

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
<b>Activités de formation</b>	
Cours à l'intention de l'équipe des Nations Unies pour l'aide à la formation et séminaire de formation d'instructeurs	240 000
Assistance à la formation nationale et régionale	160 000
Assistance pour les exercices multilatéraux et multidimensionnels (exercices de simulation d'opérations de maintien de la paix)	15 000
Coopération avec les centres de maintien de la paix	30 000
Formation spécialisée à l'intention du personnel de la police civile	40 000
<b>Normalisation et évaluation</b>	
Évaluation des contingents, visites de consultants dans les États Membres	50 000
Recherche et appui à la formation fournis aux États Membres	30 000
<b>Recherche et développement</b>	
Traduction dans les langues officielles de l'Organisation des publications du Service de la formation et de l'évaluation	130 000
Impression des publications du Service de la formation et de l'évaluation	63 500
Production d'un CD-ROM	8 000
Honoraires et frais de déplacement de consultants en matière de projets	90 000
Recherche et développement : séminaires et visites	24 000
<b>Total</b>	<b>880 500</b>

49. **Location de locaux.** Les ressources demandées par le Département des opérations de maintien de la paix seront centralisées par le Département de la gestion.

50. **Location de matériel de bureau.** Un montant de 152 000 dollars est demandé pour la location de photocopieuses. Le Département loue actuellement 32 photocopieuses, dont 13 avec des fonds imputés au budget ordinaire et 19 avec des fonds



imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Il est proposé de continuer à imputer sur le compte d'appui le coût de la location de ces 19 photocopieuses (soit 8 000 dollars par unité et par an), pendant la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

51. **Communications.** Un montant de 464 100 dollars est demandé au titre des communications (téléphone, télécopie et télégrammes) entre le Département des opérations de maintien de la paix et les missions sur le terrain. Ce montant est fondé sur un coût standard annuel de 1 300 dollars par personne pour 357 personnes. Comme par le passé, bien que le Département conserve un effectif de 442 postes dont le financement est imputé sur le compte d'appui, les frais généraux de fonctionnement sont calculés pour 357 postes seulement, les frais afférant aux 85 postes restant imputés sur le compte d'appui étant comptabilisés sous les rubriques correspondantes du budget ordinaire.

52. **Entretien du matériel de bureautique.** Au titre du contrat d'entretien à l'échelle mondiale négocié par la Division de l'information du Bureau des services centraux d'appui, pour la maintenance du matériel de traitement électronique de l'information, un montant de 392 700 dollars est demandé, à raison de 1 100 dollars par ordinateur, les serveurs et les réseaux connexes étant inclus, pour 357 ordinateurs. Le contrat en cours était de 1 000 dollars par ordinateur et par an, mais ces coûts passeront à 1 200 dollars au début du mois de janvier 2002. Un montant de 1 100 dollars par ordinateur est donc demandé pour la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

53. **Fournitures et accessoires.** Le montant estimatif de 94 200 dollars demandé à cette rubrique couvrira le coût des fournitures de bureau, au taux standard de 200 dollars par personne et par an pour 357 fonctionnaires (71 400 dollars), et le coût du papier nécessaire pour 19 photocopieuses (22 800 dollars). Il est demandé d'imputer au budget ordinaire les dépenses renouvelables au titre des abonnements (grands quotidiens, hebdomadaires et revues trimestrielles) et les dépenses ponctuelles au titre de l'acquisition de manuels techniques.

54. **Matériel informatique.** Le montant de 272 800 dollars demandé au titre de cette rubrique correspond aux besoins normaux en matière de renouvellement du matériel informatique. Conformément au programme de remplacement qui a commencé en juillet 2000, 25 % du matériel informatique du Département sera remplacé. Au cours de l'exercice considéré, il est prévu de remplacer 83 ordinateurs de bureau et écrans (128 650 dollars), 24 ordinateurs bloc-notes (60 000 dollars), 3 scanners (14 000 dollars), 89 imprimantes (40 050 dollars) et 2 serveurs (30 000 dollars). Ces montants ne tiennent pas compte du matériel qu'il est prévu d'acheter en 2001 pour les titulaires des postes dont la création a été approuvée en décembre 2000.

55. **Mobilier et matériel de bureau.** Un montant de 30 000 dollars (inchangé par rapport à l'année précédente) est demandé à cette rubrique, pour permettre de remplacer le mobilier usé, sur une base limitée.

56. **Services informatiques.** Un montant de 1,5 million de dollars est demandé pour financer les services contractuels pour des tâches de maintenance et d'appui liées aux technologies de l'information. Ces tâches sont notamment les suivantes : mise en place de structures améliorées et décentralisées pour assurer aux missions un appui 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, partout dans le monde; mise en place et gestion de procédures de solution des problèmes; coordination des services de

maintenance et d'appui pour les systèmes essentiels aux missions sur le terrain (courrier électronique, système de gestion du personnel des missions, Reality, Sun, ProGen, système du contrôle du matériel des missions, etc.) afin d'assurer le fonctionnement en continu d'un mécanisme d'appui; renforcer les capacités en matière de maintenance et d'appui concernant le réseau mondial des opérations de maintien de la paix, (réseau étendu et réseau local), et assurer le fonctionnement en continu d'un mécanisme d'appui pour les services essentiels; concevoir et mettre en oeuvre des services pour renforcer, améliorer et contrôler l'efficacité et l'efficacités de l'utilisation des systèmes d'information hors siège; et gestion des méthodes approuvées de dépannage et de reprise après un sinistre ainsi que des mesures d'urgence pour assurer la sécurité.

### C. Département de la gestion

Tableau 29

#### Total des ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses engagées juillet 1999-juin 2000</i>	<i>Montant approuvé juillet 2000-juin 2001</i>	<i>Ressources demandées juillet 2001-juin 2002</i>
Postes	7 532 200	7 935 900	8 788 600
Personnel temporaire	201 800	409 000	409 000
Consultants	–	–	–
Heures supplémentaires	18 100	27 000	27 000
Voyages	16 400	20 000	20 000
Formation	–	–	–
Services communs	1 592 100	3 078 500	6 635 800
Services informatiques	–	–	–
Matériel informatique	–	–	–
Mobilier et fournitures de bureau	–	–	–
Contributions du personnel	–	1 560 200	1 572 400
<b>Ressources, montant brut</b>	<b>9 360 600</b>	<b>13 030 600</b>	<b>17 452 800</b>
Contributions du personnel	–	1 560 200	(1 572 400)
<b>Ressources, montant net</b>	<b>9 360 600</b>	<b>11 470 400</b>	<b>15 880 400</b>
<b>Total</b>	<b>9 360 000</b>	<b>13 030 600</b>	<b>17 452 800</b>

Tableau 30  
Effectifs

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	6	6	1	1	–	–	7	7
D-1	14	14	1	1	–	–	15	15
P-5	27	27	6	6	4	4	37	37
P-4	41	41	26	26	10	10	77	77
P-3	37	37	16	16	11	11	64	64
P-2/1	29	29	2	2	2	2	33	33
<b>Total partiel</b>	<b>154</b>	<b>154</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>233</b>	<b>233</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	33	33	1	1	13	13	47	47
Autres classes	317	317	44	44	75	75	436	436
Corps de métiers	99	99	–	–	4	4	103	103
<b>Total partiel</b>	<b>449</b>	<b>449</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>586</b>	<b>586</b>
<b>Total</b>	<b>603</b>	<b>603</b>	<b>97</b>	<b>97</b>	<b>119</b>	<b>119</b>	<b>819</b>	<b>819</b>

57. Comme on l'a indiqué ci-dessus au paragraphe 12, les postes et autres rubriques supplémentaires à financer pour les services autres que ceux du Département des opérations de maintien de la paix, en particulier les services du Département de la gestion, seront présentés à la fin de l'année 2001 dans le cadre du budget révisé du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002. Il est impératif d'octroyer un minimum de renfort aux services autres que ceux du Département des opérations de maintien de la paix qui participent avec celui-ci aux activités assurées au Siège pour les opérations de maintien de la paix (et qui ont été considérablement réduits depuis 1996 et s'emploient à faire tout ce qui est possible avec moins de moyens mais ont atteint les limites d'un tel effort), en leur allouant de nouveau certaines ressources qui avaient été supprimées pour faire face à la charge de travail supplémentaire liée aux opérations de maintien de la paix.

58. Au sein du Département de la gestion, le Service des contributions, la Trésorerie, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau des services centraux d'appui fournissent des services d'appui aux missions de maintien de la paix et autres.

## 1. Service des contributions

Tableau 31  
Effectifs

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	–	–	–	–	–	–	–	–
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	–	–	–	–	–	–	–	–
P-4	–	–	1	1	–	–	1	1
P-3	–	–	–	–	1	1	1	1
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
Ire classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	4	4	1	1	–	–	5	5
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

### Fonctions

59. Le Service des contributions fournit aux opérations de maintien de la paix des services d'appui en matière de gestion financière consistant à faciliter les travaux du Comité des contributions et d'autres organes qui s'occupent des questions relatives à la mise en recouvrement des budgets desdites opérations et à traiter les contributions statutaires ou volontaires versées au titre de ces opérations par les États Membres.

60. Les fonctions du Comité des contributions demeurent identiques à celles qui sont décrites au paragraphe 130 du rapport précédent du Secrétaire général (A/54/800).

## Statistiques de la charge de travail

Tableau 32

### Établissement d'avis de mise en recouvrement des quotes-parts/avis de crédit

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Budget ordinaire	1	2	1	2	–	2	1	2
États non membres	1	1	1	1	1	1	1	1
Opérations de maintien de la paix	26	44	36	37	50	66	56	53
Fonds extrabudgétaires	–	–	2	6	5	2	2	2
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>47</b>	<b>40</b>	<b>46</b>	<b>57</b>	<b>71</b>	<b>60</b>	<b>58</b>

Tableau 33

### Répartition des avis d'encaissement établis de 1995 à 2000

	1995	%	1996	%	1997	%	1998	%	1999	%	2000	%
Budget ordinaire	275	8,8	290	8,7	306	9,4	258	9,0	264	9,8	234	7,7
Opérations de maintien de la paix	2 081	66,3	2 117	63,8	2 128	65,6	1 928	67,4	1 738	64,6	2 184	72,0
Fonds extrabudgétaires	784	24,9	912	27,5	812	25,0	676	23,6	688	25,6	614	20,3
<b>Total</b>	<b>3 140</b>		<b>3 319</b>		<b>3 246</b>		<b>2 862</b>		<b>2 690</b>		<b>3 032</b>	

## Ressources

61. Le Service des contribution dispose actuellement d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux financés au titre du compte d'appui.

## 2. Trésorerie

Tableau 34  
Effectifs

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	-	-	-	-	-	-	-	-
SSG	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	-	-	-	-	-	-	-	-
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	1	1	-	-	-	-	1	1
P-4	1	1	1	1	-	-	2	2
P-3	-	-	1	1	-	-	1	1
P-2/1	-	-	-	-	1	1	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
Ire classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	3	3	2	2	3	3	8	8
Corps de métiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

### Fonctions

62. La Trésorerie est chargée d'ouvrir, de gérer et de clore les comptes bancaires, et notamment d'apporter les changements nécessaires à la liste des personnes autorisées à signer des instruments financiers; d'effectuer les placements des fonds à court terme; d'effectuer les paiements, par chèque ou virement télégraphique; d'établir et/ou de traiter des avis d'encaissement et les bons de caisse; d'acheter des devises par voie d'appel d'offres.

### Ressources

63. La Trésorerie dispose actuellement d'un poste P-4, d'un poste P-3 et de deux postes d'agent des services généraux, financés au titre du compte d'appui.

### 3. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Tableau 35

#### Postes

	Budget ordinaire		Potes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	1	1	1	1	–	–	2	2
D-1	2	2	1	1	–	–	3	3
P-5	2	2	4	4	2	2	8	8
P-4	6	6	12	12	6	6	24	24
P-3	8	8	8	8	8	8	24	24
P-2/1	6	6	1	1	1	1	8	8
<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>69</b>	<b>69</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	6	6	1	1	7	7	14	14
Autres classes	46	46	20	20	34	34	100	100
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>114</b>	<b>114</b>
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>183</b>	<b>183</b>

64. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité se compose du Bureau du Contrôleur et de trois divisions : la Division du financement du maintien de la paix, la Division de la comptabilité et la Division de la planification du programme et du budget.

## Division du financement du maintien de la paix

Tableau 36

### Postes

	Budget ordinaire		Potes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	-	--	-	-	-	-	-	-
SSG	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	-	-	1	1	-	-	1	1
D-1	-	-	1	1	-	-	1	1
P-5	-	-	3	3	-	-	3	3
P-4	-	-	9	9	-	-	9	9
P-3	-	-	3	3	-	-	3	3
P-2/1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	-	-	<b>17</b>	<b>17</b>	-	-	<b>17</b>	<b>17</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	-	-	1	1	-	-	1	1
Autres classes	-	-	12	12	-	-	12	12
Corps de métiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	-	-	<b>13</b>	<b>13</b>	-	-	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Total</b>	-	-	<b>30</b>	<b>30</b>	-	-	<b>30</b>	<b>30</b>

### Fonctions

65. La Division du financement du maintien de la paix a pour tâches principales d'examiner et d'élaborer les rapports sur l'exécution des budgets et les prévisions de dépenses pour le financement de chaque opération de maintien de la paix, y compris la liquidation des avoirs, ainsi que pour le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie); d'examiner et d'établir les taux de remboursement aux pays qui fournissent des contingents et le fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix; d'examiner et vérifier les données pour la mise à jour annuelle du Manuel des ratios et coûts standard utilisé pour établir les budgets des opérations de maintien de la paix; d'élaborer les parties des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité traitant des aspects financiers de la création de nouvelles opérations de maintien de la paix, et de la prorogation ou de la modification des mandats des missions en cours; de gérer et contrôler la situation de trésorerie des opérations de maintien de la paix et de calculer les montants dus aux pays qui fournissent des contingents.

66. Les fonctions et activités de la Division restent les mêmes que celles décrites aux paragraphes 36 et 137 du précédent rapport du Secrétaire général (A/54/800).



## Statistiques de la charge de travail

Tableau 37

### Activités

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Établissement de rapports</b>									
<i>Documentation financière</i>									
Pour le Conseil de sécurité (état des incidences financières)	12	23	34	35	29	34	33	41	26
Pour l'Assemblée générale	25	30	53	54	50	54	56	42	54
Lettres de demande d'autorisation d'engagement de dépenses adressées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	24	31	19	12	29	32	31	77	102
<i>Documentation parlementaire</i>									
Pour l'Assemblée générale	9	30	36	27	36	22	22	27	16
Pour la Cinquième Commission	14	30	35	33	32	29	24	19	25
<b>Administration</b>									
Avis d'allocation de crédits	177	245	404	330	237	277	263	273	298
Mouvements de personnel	24	99	109	92	82	81	59	32	55
Mise en versement de paiements aux gouvernements	119	126	350	486	226	475	683	334	456
<b>Système intégré de gestion</b>									
<i>Opérations</i>									
Finances	–	–	–	–	20 815	21 603	20 586	22 117	41 907
Gestion des postes	–	–	–	–	2 071	3 953	3 860	1 717 <sup>a</sup>	2 294 <sup>a</sup>
<i>Autorisations</i>									
Finances	–	–	–	–	5 546	6 563	6 216	5 508	11 072
Gestion des postes	–	–	–	–	–	–	84	418 <sup>a</sup>	680 <sup>a</sup>

<sup>a</sup> Correspond à la mise en place du système de gestion administrative du personnel par groupe de postes.

### Ressources

67. Il n'est actuellement proposé aucune modification du tableau d'effectifs de la Division (30 postes) pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

## Division de la comptabilité

Tableau 38

### Postes

	Budget ordinaire		Potes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	2	2	1	1	2	2	5	5
P-4	6	6	3	3	6	6	15	15
P-3	8	8	5	5	8	8	21	21
P-2/1	6	6	1	1	1	1	8	8
<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>52</b>	<b>52</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	6	6	–	–	7	7	13	13
Autres classes	46	46	8	8	34	34	88	88
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>101</b>	<b>101</b>
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>153</b>	<b>153</b>

### Fonctions

68. La Division de la comptabilité fournit un appui technique aux opérations de maintien de la paix en s'acquittant des tâches suivantes : elle se tient en contact direct avec les bureaux extérieurs, examine et établit les bordereaux correspondant à chaque demande d'envoi de fonds et aux comptes d'avances temporaires, traite un grand nombre de bordereaux interservices, approuve les engagements de dépenses au Siège aux fins de l'enregistrement des comptes et s'occupe de toutes les opérations de remboursement aux États Membres qui fournissent des contingents et du matériel. Elle examine les comptes de chaque mission, établit les états financiers pour chaque exercice, répond aux demandes d'information et aux observations des vérificateurs et s'occupe de l'ajustement d'un grand nombre de comptes bancaires, ainsi que d'autres opérations financières devant passer par le système de comptabilisation.

69. La Division travaille continûment à l'analyse et à l'ajustement des comptes des missions de paix afin de confirmer la validité des données du Système intégré de gestion (versements à l'étranger, enregistrement des comptes hors Siège et regroupement de ces comptes). Elle traite un volume considérable de décaissements, notamment pour régler les fournisseurs, et d'autres décaissements relevant des états de

paie (traitements, indemnités pour frais d'études, remboursement des impôts, primes de risque, remboursement des frais de voyage, etc.) devant être versés au personnel des opérations de paix au Siège et au personnel international recruté pour les missions hors Siège. Elle apporte en outre un appui continu aux opérations financières au Siège et dans les missions, et s'occupe des remboursements au titre de l'assurance médicale du personnel et des services d'assurance commerciaux dans divers domaines comme l'assurance responsabilité au tiers pour les véhicules, les aéronefs et les installations utilisées dans les opérations de maintien de la paix.

70. Les fonctions de la Division de la comptabilité et des unités administratives qui en relèvent restent les mêmes que celles décrites aux paragraphes 141 à 149 du précédent rapport du Secrétaire général (A/54/800).

### Statistiques de la charge de travail

Tableau 39

#### Produits concernant les opérations de maintien de la paix

	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre d'opérations de maintien de la paix pour lesquelles des services sont assurés	26	27	28	33	37
États financiers et échéanciers établis	106	110	114	143	150
Créances traitées	951	5 172	5 922	5 896	6 859
Bordereaux du grand livre et écritures comptables	–	–	205 735	205 563	249 061
Demandes d'envoi de fonds/demandes de remboursement des gouvernements	675	1 076	1 108	1 364	1 718
Paiements effectués au titre des contingents	626	676	451	550	1 109
Engagements de dépenses au titre des opérations de maintien de la paix	–	–	1 628	833	854
Comptabilisation des dépôts	–	–	2 226	2 313	2 534

Tableau 40

#### Section des états de paie

	1996	1997	1998	1999	2000
Personnel des opérations de maintien de la paix	1 947	1 858	1 665	2 145	3 514
Nombre total des effectifs inscrits sur les états de paie	12 028	12 024	11 931	12 810	14 780
Pourcentage du personnel des opérations de maintien de la paix	16,2	15,5	14,0	16,7	23,8

Tableau 41  
Groupe des voyages

	1996	1997	1998	1999	2000
Demande de remboursement des fournisseurs	–	–	21 081	22 795	26 230
Demandes de remboursement des frais de voyage et d'autres frais	–	–	15 844	16 997	20 500

Tableau 42  
Section de la comptabilité centrale

	1996	1997	1998	1999	2000
États des rapprochements bancaires pour le maintien de la paix	–	–	1 134	1 366	1 797

### Ressources

71. Aucun changement n'est proposé pour le moment en ce qui concerne les 18 postes affectés à la Division de la comptabilité financés au titre du compte d'appui.

## 4. Bureau de la gestion des ressources humaines

Tableau 43  
Postes

	Budget ordinaire		Potes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	3	3	–	–	–	–	3	3
D-1	5	5	–	–	–	–	5	5
P-5	14	14	1	1	1	1	16	16
P-4	16	16	4	4	1	1	21	21
P-3	14	14	–	–	1	1	15	15
P-2/1	10	10	–	–	–	–	10	10
<b>Total partiel</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>70</b>	<b>70</b>

	Budget ordinaire		Potes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
	<b>Services généraux et catégories apparentées</b>							
Ire classe	10	10	–	–	3	3	13	13
Autres classes	67	67	6	6	6	6	79	79
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>92</b>	<b>92</b>
<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>139</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>162</b>	<b>162</b>

### Division des services de spécialistes

Tableau 44  
Postes

	Budget ordinaire		Potes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
	<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	6	6	–	–	–	–	6	6
P-4	7	7	2	2	1	1	10	10
P-3	6	6	–	–	–	–	6	6
P-2/1	7	7	–	–	–	–	7	7
<b>Total partiel</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>32</b>	<b>32</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
Ire classe	3	3	–	–	–	–	3	3
Autres classes	26	26	1	1	–	–	27	27
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>62</b>	<b>62</b>

### Fonctions

72. La Division des services de spécialistes est chargée d'établir les conditions d'emploi du personnel qui assure le service des opérations de maintien de la paix; de réaliser des études approfondies dans les endroits où une opération de maintien de la

paix établie ou spéciale est déployée et dans ceux où le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est l'institution désignée; de représenter le Bureau de la gestion des ressources humaines dans les groupes de travail internes ou constitués à l'échelle de l'ensemble des organismes appliquant le régime commun qui sont chargés d'examiner les politiques relatives aux prestations applicables au personnel affecté aux opérations sur le terrain; de coordonner et de présider l'Équipe spéciale du Bureau de la gestion des ressources humaines et de la Division de l'administration et de la logistique des missions, qui examine des questions comme l'indemnité de subsistance (missions), les congés de compensation et les indemnités payables aux officiers d'état major en mission; et de fournir des conseils pour l'application des dispositions révisées de la série 300 du Règlement du personnel concernant les engagements de durée limitée.

73. Les fonctions et activités de la Division et des unités administratives qui en relèvent restent les mêmes que celles décrites aux paragraphes 152 à 156 du précédent rapport du Secrétaire général (A/54/800).

### Statistiques de la charge de travail

Tableau 45  
Activités relatives aux opérations de maintien de la paix

	1995	1996	1997	1998	1999
Études approfondies	3	5	6	7	8
Établissement des barèmes	25	27	26	31	43
Indemnités de subsistance (missions) :					
études des besoins des missions	4	6	7	6	10
Établissement des montants de l'indemnité de subsistance (missions)	38	50	40	43	62
Conseils concernant le classement des postes	82	97	98	113	122

Tableau 46  
Affaires relatives aux opérations de maintien de la paix

	1995		1996		1997		1998		1999	
	Total	Opérations de maintien de la paix %	Total	Opérations de maintien de la paix %	Total	Opérations de maintien de la paix %	Total	Opérations de maintien de la paix %	Total	Opérations de maintien de la paix %
Affaires disciplinaires	<b>168</b>	62 37	<b>156</b>	69 44	<b>138</b>	59 43	<b>34</b>	7 21	<b>82</b>	27 33
Recours	<b>339</b>	92 27	<b>129</b>	66 51	<b>90</b>	30 33	<b>53</b>	3 6	<b>115</b>	26 22
Demandes de réexamen	–	– –	–	– –	<b>306</b>	74 26	<b>248</b>	80 33	<b>150</b>	17 11

## Ressources

74. Aucun changement n'est pour le moment proposé au nombre de postes financés au titre du compte d'appui affectés à la Division des services de spécialistes, à savoir trois postes, dont deux P-4 et un poste d'agent des services généraux. Un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux est affecté au Groupe des politiques en matière de rémunération et de classement des postes et au Groupe du régime commun et des politiques interorganisations, et un poste P-4 est affecté au Groupe du droit administratif.

## Division des services opérationnels

Tableau 47

### Postes

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	7	7	–	–	–	–	7	7
P-4	9	9	1	1	–	–	10	10
P-3	7	7	–	–	1	1	8	8
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total partiel</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>31</b>	<b>31</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	5	5	–	–	–	–	5	5
Autres classes	34	34	3	3	–	–	37	37
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>42</b>	<b>42</b>
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>73</b>	<b>73</b>

75. La Division des services opérationnels s'occupe des aspects administratifs de la gestion des ressources humaines dans le cadre de l'appui apporté aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions spéciales, et fournit des conseils au Département des opérations de maintien de la paix sur tous les aspects du recrutement, de la nomination et de l'affectation, sur l'administration des traitements et des indemnités, l'interprétation des règles et des procédures administratives et la cessation de service des fonctionnaires, et s'assure en outre que le Département des opérations de maintien de la paix et la Division de l'administration et de la logistique

des missions respectent le Règlement et le Statut du personnel, et remplit les diverses fonctions concernant la gestion des ressources humaines qui lui sont déléguées.

### Ressources

76. Aucun changement n'est proposé pour le moment concernant les quatre postes (1 P-4 et 3 postes d'agent des services généraux) financés au titre du compte d'appui qui sont actuellement affectés à la Division des services opérationnels.

### Division des services médicaux

Tableau 48

#### Postes

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	1	1	1	1	3	3
P-4	–	–	1	1	–	–	1	1
P-3	1	1	–	–	–	–	1	1
P-2/1	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	2	2	–	–	3	3	5	5
Autres classes	7	7	2	2	6	6	15	15
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>27</b>	<b>27</b>

### Fonctions

77. La Division des services médicaux est chargée d'établir les normes, les politiques et les procédures médicales et de fournir des services aux fonctionnaires du Siège et à tous ceux des opérations de maintien de la paix, y compris ceux de la composante militaire, l'assistance médicale aux membres de ces opérations faisant partie intégrante de son travail quotidien.

78. Les fonctions et activités de la Division restent les mêmes que celles décrites aux paragraphes 160 et 161 du précédent rapport du Secrétaire général (A/54/800).



## Statistiques de la charge de travail

Tableau 49  
**Activités relatives aux opérations de maintien de la paix**

Indicateurs	1995		1996		1997		1998		1999		2000	
	Total	Opérations de maintien de la paix	Total	Opérations de maintien de la paix	Total	Opérations de maintien de la paix	Total	Opérations de maintien de la paix	Total	Opérations de maintien de la paix	Total	Opérations de maintien de la paix
Examens médicaux réalisés au Siège	<b>3 919</b>	473	<b>3 146</b>	900	3 041	707	<b>3 020</b>	636	<b>3 541</b>	543	<b>3 090</b>	503
Examens réalisés à l'extérieur dont les résultats sont reçus par la Division	<b>14 972</b>	9 749	<b>14 841</b>	10 177	<b>13 688</b>	7 098	<b>22 090</b>	5 425	<b>10 548</b>	5 026	<b>11 528</b>	5 757
Radiographies reçues/réalisées	<b>13 806</b>	6 709	<b>13 227</b>	6 662	<b>10 893</b>	4 450	<b>9 145</b>	2 876	<b>9 329</b>	2 448	<b>15 817</b>	6 785
Soins infirmiers	<b>51 349</b>	1 410	<b>18 406</b>	480	<b>25 622</b>	860	<b>24 824</b>	1 634	<b>25 409</b>	3 310	<b>23 102</b>	2 756
Vaccinations	<b>3 373</b>	1 025	<b>2 762</b>	453	<b>3 021</b>	924	<b>2 791</b>	540	<b>2 413</b>	1 220	<b>3 661</b>	935
Congés de maladie certifiés	<b>19 261</b>	1 543	<b>12 179</b>	1 735	<b>11 102</b>	2 667	<b>11 181</b>	2 385	<b>19 425</b>	2 815	<b>22 992</b>	2 593
Évacuations sanitaires	<b>1 229</b>	407	<b>1 653</b>	422	<b>1 246</b>	406	<b>1 039</b>	339	<b>1 425</b>	307	<b>1 290</b>	516
Demandes d'indemnisation examinées par le Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation	<b>224</b>	87	<b>460</b>	189	<b>425</b>	184	<b>706</b>	231	<b>531</b>	168	<b>496</b>	198
Demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité et demandes de remboursement de frais médicaux présentées par les pays qui fournissent des contingents et examinées et vérifiées par la Division	<sup>a</sup>	<sup>a</sup>	<b>196</b>	196	<b>700</b>	700	<b>700</b>	700	<b>733</b>	733	<b>318</b>	318

<sup>a</sup> Non disponible.

## Ressources

79. Aucun changement n'est pour le moment proposé au nombre de postes financés au titre du compte d'appui affectés à la Division des services médicaux, à savoir quatre postes, dont un P-5 (médecin), un P-4 (médecin) et deux postes d'agent des services généraux (infirmiers).

## 5. Bureau des services centraux d'appui

Tableau 50  
Postes

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	2	2	–	–	–	–	2	2
D-1	5	5	–	–	–	–	5	5
P-5	10	10	1	1	1	1	12	12
P-4	18	18	8	8	3	3	29	29
P-3	15	15	7	7	1	1	23	23
P-2/1	12	12	1	1	–	–	13	13
<b>Total partiel</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>84</b>	<b>84</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	17	17	–	–	3	3	20	20
Autres classes	197	197	15	15	32	32	244	244
Corps de métiers	99	99	–	–	4	4	103	103
<b>Total partiel</b>	<b>313</b>	<b>313</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>367</b>	<b>367</b>
<b>Total</b>	<b>375</b>	<b>375</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>451</b>	<b>451</b>

## Division de la gestion des installations : section du courrier

Tableau 51  
Postes

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4	5	5	–	–	–	–	5	5
P-3	2	2	–	–	–	–	2	2
P-2/1	4	4	–	–	–	–	4	4
<b>Total partiel</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	–	–	–	–	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	5	5	–	–	1	1	6	6
Autres classes	102	102	1	1	12	12	115	115
Corps de métiers	77	77	–	–	–	–	77	77
<b>Total partiel</b>	<b>184</b>	<b>184</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>198</b>	<b>198</b>
<b>Total</b>	<b>199</b>	<b>199</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>213</b>	<b>213</b>

### Fonctions

80. La Division de la gestion des installations est chargée de la planification, de l'aménagement, de la transformation, de la rénovation, de l'entretien et de l'exploitation de tous les locaux appartenant à l'Organisation ou loués par elle et de leur infrastructure au Siège. Elle est également chargée des opérations relatives au courrier, à savoir l'acheminement dans le monde entier de correspondance et de documents officiels par la valise diplomatique et les services postaux et par un service de plans dans les bâtiments du Siège.

## Statistiques de la charge de travail

Tableau 52

### Valise diplomatique (départ)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Volume total (en livres)	2 080 809	1 659 184	1 590 773	1 707 625	1 538 591	1 730 069
Département des opérations de maintien de la paix/Division de l'administration et de la logistique des missions, volume (en livres)	241 176	147 761	114 339	100 800	113 769	120 186
Département des opérations de maintien de la paix, volume (en pourcentage du total)	11,6	8,9	7,2	5,9	7,4	6,9

### Département des opérations de maintien de la paix/Division de l'administration et de la logistique des missions, volume (en livres)

### Département des opérations de maintien de la paix, volume (en pourcentage du total)

Tableau 53

### Valise diplomatique (arrivée)

	1996	1997	1998	1999	2000
Volume total (en livres)	605 515	621 283	648 652	654 540	619 186
Département des opérations de maintien de la paix/Division de l'administration et de la logistique des missions, volume (en livres)	50 291	45 272	46 661	41 627	33 145
Département des opérations de maintien de la paix, volume (en pourcentage du total)	8,3	7,3	7,2	6,4	5,4

## Ressources

81. La Section du courrier dispose actuellement d'un poste d'agent des services généraux financé au titre du compte d'appui. Aucun changement n'est proposé pour le moment.

## Division de l'informatique

Tableau 54  
Postes

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	3	3	–	–	–	–	3	3
P-5	6	6	–	–	–	–	6	6
P-4	9	9	–	–	2	2	11	11
P-3	9	9	–	–	–	–	9	9
P-2/1	5	5	1	1	–	–	6	6
<b>Total partiel</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>36</b>	<b>36</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	10	10	–	–	2	2	12	12
Autres classes	49	49	–	–	9	9	58	58
Corps de métiers	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>71</b>	<b>71</b>
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>93</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>107</b>	<b>107</b>

## Fonctions

82. Le Service des télécommunications de la Division de l'informatique assure aux opérations de maintien de la paix, à partir du Siège, des services de télécommunications et d'autres services liés à la technologie de l'information. Pour ce faire, il est chargé de planifier, de concevoir (du point de vue technique et organisationnel) et d'installer de nouvelles liaisons par satellite et de configurer le matériel de la station terrienne du Siège et du Centre de contrôle du réseau. L'appui aux opérations de maintien de la paix dans le domaine des télécommunications constitue l'un des principaux volets du système mondial de communication par satellite de l'ONU.

## Statistiques de la charge de travail

Tableau 55

### Opérations du Réseau mondial de communications par satellite de l'ONU

	1995	1996	1997	1998	1999
Liaisons par satellite	21	31	34	34	38
Lignes louées	8	9	8	8	8
Voies en service	299	417	463	489	520
Répéteurs INTELSAT	6	8	8	7	8

### Ressources

83. Un poste P-2 financé au titre du compte d'appui est affecté au Groupe du réseau étendu du Service des télécommunications. Aucun changement n'est proposé pour le moment. Le Groupe exerce les mêmes fonctions que le Service, mais fournit également, 24 heures sur 24, des services d'exploitation et d'entretien des télécommunications entre le Secrétariat, les opérations de maintien de la paix et les bureaux hors Siège.

### Division des achats

Tableau 56

#### Postes

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	–	–	–	–	–	–	–	–
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	1	1	1	1	3	3
P-4	2	2	8	8	1	1	11	11
P-3	4	4	7	7	1	1	12	12
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total partiel</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>				<b>Total</b>	
			<i>Compte d'appui</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<b>2000/01</b>	<b>2001/02</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
Ire classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	26	26	12	12	8	8	<b>46</b>	<b>46</b>
Corps de métiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>46</b>	<b>46</b>
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>76</b>	<b>76</b>

### Fonctions

84. La Division des achats sert de centrale d'achat à l'Organisation pour ce qui concerne la large gamme des biens et services dont les opérations de maintien de la paix et autres missions hors Siège ont besoin. Elle prête un appui aux opérations de maintien de la paix en s'occupant des opérations qui peuvent poser des problèmes sur le plan technique comme les affrètements aériens, les rations alimentaires, les services d'appui logistique et les biens et services que l'on ne peut pas acquérir sur place. La Division de l'administration et de la logistique des missions donne à la Division des achats des spécifications sur les appels d'offres qu'elle lui demande de lancer et, après réception des offres, procède à une évaluation technique tandis que la Division des achats est chargée de procéder à l'évaluation commerciale des offres, de formuler des recommandations au Comité des marchés du Siège concernant l'adjudication des marchés s'il y a lieu, d'établir les contrats en consultation avec la Division des questions juridiques générales et, en dernier ressort, d'attribuer un marché.

85. Les fonctions et activités de la Division restent les mêmes que celles décrites aux paragraphes 168 à 172 du précédent rapport du Secrétaire général (A/54/800).

86. En outre, la Division des achats mène de temps à autre des études de marché pour recueillir des informations à l'intention de la Division de l'administration et de la logistique des missions et dispense une formation en cours d'emploi aux fonctionnaires des missions affectés aux achats.

## Statistiques de la charge de travail

Tableau 57

### Activités relatives aux opérations de maintien de la paix

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre de bons de commande	5 047	4 517	2 841	3 723	3 412	3 648	2 645
Volume total des achats <sup>a</sup>	491,5	399,7	181,5	309,5	218,1	377,9	598,1
Nombre de contrats	367	397	256	246	226	257	492
Nombre de rapports d'audit/lettres de gestion auxquels la Division des achats a répondu	14	24	64	71	46	59	<sup>b</sup>
Nombre de dossiers soumis au Comité des marchés du Siège (y compris les dossiers soumis par les comités de marché locaux)	789	698	439	351	330	320	458
Valeur des dossiers soumis au Comité des marchés du Siège (y compris les dossiers soumis par les comités de marché locaux) <sup>a</sup>	730,6	890,2	479,0	367,1	410,5	518,0	1 212,9
Valeur des dossiers examinés par la Division des achats et soumis au Comité des marchés du Siège <sup>a</sup>	195,7	307,7	138,5	61,6	67,2	51,1	<sup>b</sup>
Nombre d'accords contractuels avec des établissements	72	97	115	166	205	205	<sup>b</sup>
Nombre de demandes de fournitures de biens ou services	<sup>b</sup>	4 828	3 651	3 264	3 428	3 676	3 717
Nombre de fournisseurs enregistrés	<sup>c</sup>	<sup>c</sup>	2 240	3 424	4 111	4 540	<sup>b</sup>

<sup>a</sup> En millions de dollars des États-Unis.

<sup>b</sup> Non disponible.

<sup>c</sup> Les activités de collecte d'informations concernant les fournisseurs ont débuté en janvier 1996.

## Ressources

87. Aucun changement n'est pour le moment proposé aux 28 postes financés au titre du compte d'appui affectés à la Division des achats.



## Service des voyages et des transports

Tableau 58

### Postes

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	-	-	-	-	-	-	-	-
SSG	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	-	-	-	-	-	-	-	-
D-1	-	-	-	-	-	-	-	-
P-5	1	1	-	-	-	-	1	1
P-4	2	2	-	-	-	-	2	2
P-3	-	-	-	-	-	-	-	-
P-2/1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	-	-	-	-	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	2	2	-	-	-	-	2	2
Autres classes	20	20	2	2	3	3	25	25
Corps de métiers	21	21	-	-	4	4	25	25
<b>Total partiel</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>52</b>	<b>52</b>
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>55</b>	<b>55</b>

### Fonctions

88. Le Service des voyages et des transports fournit toute une série de services d'appui directs aux opérations de maintien de la paix, notamment en s'acquittant des tâches suivantes : traiter toutes les demandes émanant de New York concernant le transport du personnel affecté au maintien de la paix; négocier à des tarifs de groupe spéciaux l'achat des billets d'avion de ce personnel ainsi que les meilleurs tarifs pour les excédents de bagages; obtenir les visas du personnel civil et des observateurs militaires du Département des opérations de maintien de la paix détachés de New York dans les zones où se déroulent les différentes missions de maintien de la paix; délivrer les documents de voyage, y compris les laissez-passer et doubles de laissez-passer des Nations Unies, les certificats de l'ONU et certificats de famille demandés par le Département des opérations de maintien de la paix pour les fonctionnaires hors Siège et les membres de leur famille; demander au pays hôte de délivrer des permis de résidence (visas G-4) aux fonctionnaires qui rentrent de mission; informer pleinement le pays hôte de tout mouvement de personnel se produisant dans les différentes missions de maintien de la paix; renseigner les missions et la Division de l'administration et de la logistique des missions sur les questions concernant les voyages; fournir des estimations des tarifs aériens en vue de l'établissement du budget du Département des opérations de maintien de la paix au

Siège et dans le cadre des missions sur le terrain; s'occuper des délégations de pouvoirs relatives à l'administration hors Siège des laissez-passer des Nations Unies.

89. La Section des transports est chargée des fonctions suivantes : organiser l'expédition, à l'aller comme au retour, de tous les chargements de mobilier et d'effets personnels appartenant aux fonctionnaires affectés aux missions de maintien de la paix; organiser l'expédition de la plupart des chargements transférés d'une opération de paix à l'autre; assurer toutes les cargaisons acheminées entre le Siège et les zones de mission; apporter son concours dans les situations d'urgence telles que le rapatriement des dépouilles des fonctionnaires morts au cours d'une mission sur le terrain; et commander les fournitures de bureau.

## Statistiques de la charge de travail

Tableau 59  
Activités

	1997			1998			1999			2000		
	Total des activités	Activités d'appui	Pourcentage	Total des activités	Activités d'appui	Pourcentage	Total des activités	Activités d'appui	Pourcentage	Total des activités	Activités d'appui	Pourcentage
<b>Section des voyages</b>												
Autorisations de voyage	16 833	3 175	19	17 339	2 888	17	17 830	4 296	24	22 230	5 449	6
Passeports/visas	6 452	487	8	6 528	412	6	7 097	367	5	8 466	615	7
Laissez-passer/certificats	18 892	4 288	23	14 961	2 637	18	14 234	2 123	15	15 456	3 049	20
<b>Total</b>	<b>42 177</b>	<b>7 950</b>	<b>19</b>	<b>38 828</b>	<b>5 937</b>	<b>15</b>	<b>39 161</b>	<b>6 786</b>	<b>17</b>	<b>46 152</b>	<b>9 113</b>	<b>20</b>
<b>Section des transports</b>												
Expédition	635	118	18,58	202	72	36	757	212	28	592	256	43
Réception	253	96	37,94	87	71	82	453	51	11,26	327	98	30
Transferts	264	11	4,17	278	27	10	3 043	870	28,59	479	329	69
Demandes de remboursement (assurances)	266	83	31,20	633	107	17	240	50	21	226	39	17
Papeterie	<sup>a</sup>	<sup>a</sup>	<sup>a</sup>	<sup>a</sup>	<sup>a</sup>	<sup>a</sup>	4 540	458	10,1	4 638	596	13
<b>Total</b>	<b>1 418</b>	<b>308</b>	<b>21,71</b>	<b>1 200</b>	<b>277</b>	<b>23</b>	<b>9 033</b>	<b>1 637</b>	<b>18,1</b>	<b>6 262</b>	<b>1 318</b>	<b>21</b>

<sup>a</sup> Non disponible.

## Ressources

90. Le Service des voyages et des transports compte actuellement deux postes d'agent des services généraux imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Aucun changement n'est proposé pour le moment.

### 6. Département de la gestion : dépenses autres que le coût des postes

91. **Personnel temporaire.** Il est demandé à cette rubrique un montant de 409 000 dollars, correspondant au maintien des programmes, pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité, en congé de maladie de longue durée et pour faire face à la charge de travail du Département en période de pointe (56 000 dollars), ainsi que pour répondre à la forte augmentation des besoins de la Section des comptes des opérations de maintien de la paix du fait de l'élargissement des opérations, en particulier en ce qui concerne la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'ATNUTO, la MONUC et la MONUEE et l'achèvement des travaux de clôture de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), de la MINUAR et de l'ONUSOM (210 000 dollars). Le solde correspond aux montants nécessaires pour liquider l'arriéré de travail à la Division des services médicaux, portant essentiellement sur des dossiers concernant des cas de décès ou d'invalidité (143 000 dollars).

92. **Heures supplémentaires.** Un montant de 27 000 dollars, correspondant au maintien des programmes, est demandé pour couvrir le coût des heures supplémentaires de la Division du financement du maintien de la paix (2 000 dollars), de la Division de la comptabilité (15 000 dollars) et de la Division des achats (10 000 dollars).

93. **Voyages.** Un montant inchangé de 20 000 dollars est demandé pour couvrir les dépenses afférentes aux voyages de fonctionnaires de la Division du financement du maintien de la paix se rendant en tournée dans les zones de mission.

94. **Location de locaux.** Un montant global de 4 827 500 dollars est prévu pour fournir l'espace de travail nécessaire aux titulaires des 562 postes approuvés au titre du compte d'appui; ce montant a été calculé compte tenu de taux révisés qui sont les mêmes que ceux utilisés dans le budget-programme de l'exercice 2002-2003, et à la suite du réexamen des besoins en matière de locaux (y compris l'attribution des locaux) du Département des opérations de maintien de la paix, compte tenu des 93 postes additionnels prévus par l'Assemblée générale. C'est sur cette base que des locaux supplémentaires seront mis à la disposition du Département. Il est aussi demandé une somme de 1 674 700 dollars au titre des dépenses non renouvelables pour couvrir le coût de la rénovation et l'aménagement de nouveaux locaux à l'intention des fonctionnaires en poste et des nouveaux fonctionnaires prévus.

95. **Location de matériel de bureau.** Un montant de 21 600 dollars est prévu pour couvrir le coût de la location de photocopieurs et les achats de papier, au niveau correspondant au maintien des programmes des unités administratives du Département de la gestion.

96. **Communications.** Un montant de 60 000 dollars est prévu, au niveau correspondant au maintien des programmes, pour couvrir la location de téléphones et les factures téléphoniques locales des unités administratives du Département de la gestion.

97. **Entretien du matériel de bureau.** Dans le cadre du contrat d'entretien global négocié par la Division des services informatiques du Bureau des services centraux d'appui pour couvrir les frais d'entretien du matériel informatique, un montant de 33 000 dollars est prévu à cette rubrique, sur la base d'un coût unitaire de 1 100 dollars pour 30 ordinateurs de bureau, y compris les coûts associés de serveurs et de réseau. Le contrat en vigueur prévoit un coût unitaire de 1 000 dollars par ordinateur par an, mais ce coût doit passer à 1 200 dollars au début de janvier 2002. Les chiffres pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 ont donc été calculés au taux de 1 100 dollars par ordinateur. En outre, un montant de 6 000 dollars est prévu pour mettre à niveau les logiciels destinés aux ordinateurs de bureau, sur la base d'un coût unitaire de 200 dollars par ordinateur.

98. **Fournitures et accessoires.** Un montant total de 13 000 dollars est demandé à cette rubrique au titre des fournitures de bureau.

## D. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité

Tableau 60

**Montants totaux**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses juillet 1999- juin 2000</i>	<i>Montants approuvés juillet 2000-juin 2001</i>	<i>Montants proposés juillet 2001-juin 2002</i>
Postes	106 900	384 000	385 800
Personnel temporaire	–	–	–
Consultants	–	–	–
Heures supplémentaires	–	–	–
Voyages	–	–	–
Formation	–	–	–
Services communs	–	21 600	21 600
Services informatiques	–	–	–
Matériel informatique	–	7 100	–
Mobilier et matériel de bureau	–	–	–
Contributions du personnel	–	68 000	66 900
<b>Montant brut des ressources</b>	<b>106 900</b>	<b>480 700</b>	<b>474 300</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	–	68 000	(66 900)
<b>Montant net des ressources</b>	<b>106 900</b>	<b>412 700</b>	<b>407 400</b>
<b>Total</b>	<b>106 900</b>	<b>480 700</b>	<b>474 300</b>

Tableau 61  
Effectifs globaux

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	–	–	–	–	–	–	–	–
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	–	–	1	1	1	1	2	2
P-4	–	–	2	2	2	2	4	4
P-3	1	1	–	–	–	–	1	1
P-2/1	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	2	2	–	–	2	2	4	4
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total général</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>12</b>

99. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité s'emploie, au nom du Secrétaire général, à assurer que les organismes des Nations Unies régissent de façon harmonisée à toute situation d'urgence, et est responsable de toutes les questions de politique générale et de procédure intéressant la sécurité ainsi que de la coordination de toutes les activités de l'ONU et des institutions spécialisées concernant la sécurité du personnel dans tous les lieux d'affectation hors Siège, y compris les opérations de maintien de la paix.

## Statistiques de la charge de travail

Tableau 62  
Activités

	<i>Produits</i>			
	<i>1997/98</i>	<i>1998/99</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>
Surveiller étroitement et en permanence le niveau de sécurité existant pour chaque opération de maintien de la paix	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne
Évaluer en permanence les plans de sécurité et la capacité d'intervention en cas d'urgence, en vue d'assurer la viabilité du plan de sécurité détaillé établi pour chaque opération de maintien de la paix	17	16	15	21
Collecter, interpréter et diffuser les informations concernant les dangers pouvant menacer le personnel civil des opérations de maintien de la paix	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne
Conseiller et guider les agents chargés d'assurer la sécurité des opérations de maintien de la paix pour tout ce qui concerne la gestion des problèmes de sécurité	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne
Donner des consignes au personnel avant son départ en mission	210	200	200	200
Surveiller étroitement et en permanence le niveau de sécurité existant dans chaque opération de maintien de la paix	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne
Donner des instructions aux chefs de la sécurité des opérations de maintien de la paix	7	7	7	7
Donner des instructions et des conseils aux chefs de la sécurité des opérations de maintien de la paix	Activité continue	Activité continue	Activité continue	Activité continue
Assurer la coordination avec les bureaux compétents du Département des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne la sécurité sur le terrain	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne
Conduire des missions d'évaluation portant sur des aspects spécifiques des conditions de sécurité dans les régions où sont déployées les missions	5	5	5	10
Coordonner toutes les actions à entreprendre en cas de prise d'otage ou enlèvement de personnel civil	2	2	2	2
Organiser des programmes et séminaires de formation consacrés aux questions de sécurité	5	7	4+	4+

### Ressources

100. Aucun changement n'est pour le moment proposé concernant les trois postes financés au titre du compte d'appui affectés au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité, à savoir un P-5 (administrateur hors classe chargé de coordonner les mesures de sécurité) et deux P-4 (administrateur chargé de coordonner les mesures de sécurité et psychologue traitant le stress).

**Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité :  
dépenses autres que le coût des postes**

101. **Frais généraux de fonctionnement.** Un montant inchangé de 20 100 dollars est demandé au titre des communications, y compris les appels téléphoniques interurbains et internationaux et les factures de télécopie et de câble (15 000 dollars), ainsi qu'au titre des frais d'entretien du matériel de bureautique (5 100 dollars).

102. **Fournitures et accessoires.** Un montant estimatif de 1 500 dollars permettrait de couvrir le coût de l'achat de fournitures de bureautique et l'approvisionnement général.

**E. Cabinet du Secrétaire général**

Tableau 63

**Montants totaux**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses juillet 1999-juin 2000</i>	<i>Montants approuvés juillet 2000-juin 2001</i>	<i>Montants proposés juillet 2001-juin 2002</i>
Postes	325 400	341 400	360 800
Personnel temporaire	–	–	–
Consultants	–	–	–
Heures supplémentaires	6 100	5 000	5 000
Voyages	–	–	–
Formation	–	–	–
Services communs	–	–	–
Services informatiques	–	–	–
Matériel informatique	–	–	–
Mobilier et matériel de bureau	–	–	–
Contributions du personnel	–	68 800	68 300
<b>Montant brut des ressources</b>	<b>331 500</b>	<b>415 200</b>	<b>434 100</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	–	68 800	(68 300)
<b>Montant net des ressources</b>	<b>331 500</b>	<b>346 400</b>	<b>365 800</b>
<b>Total</b>	<b>331 500</b>	<b>415 200</b>	<b>434 100</b>



Tableau 64  
Effectifs globaux

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	2	2	–	–	–	–	2	2
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	6	6	1	1	–	–	7	7
D-1	6	6	–	–	–	–	6	6
P-5	6	7	1	1	–	–	7	8
P-4	7	7	–	–	–	–	7	7
P-3	5	6	–	–	–	–	5	6
P-2/1	3	2	–	–	–	–	3	2
<b>Total partiel</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>38</b>	<b>39</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	6	6	–	–	–	–	6	6
Autres classes	42	42	1	1	–	–	43	43
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>49</b>	<b>49</b>
<b>Total général</b>	<b>84</b>	<b>85</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>87</b>	<b>88</b>

### Fonctions

103. Le Cabinet du Secrétaire général aide le Secrétaire général à donner des orientations générales aux départements ayant la responsabilité directe du maintien de la paix et à coordonner comme il convient les activités de l'ONU qui favorisent le maintien de la paix ou y contribuent.

### Ressources

104. Aucun changement n'est pour le moment proposé concernant les trois postes financés au titre du compte d'appui affectés au Cabinet du Secrétaire général, à savoir un D-2, un P-5 et un poste d'agent des services généraux.

### Cabinet du Secrétaire général : dépenses autres que le coût des postes

105. **Heures supplémentaires.** Il est demandé de maintenir au même niveau le montant précédemment demandé (5 000 dollars).

## F. Bureau des affaires juridiques

Tableau 65

### Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses engagées juillet 1999-juin 2000</i>	<i>Dépenses approuvées juillet 2000-juin 2001</i>	<i>Dépenses proposées juillet 2001-juin 2002</i>
Postes	278 900	607 600	610 300
Personnel temporaire	–	–	–
Consultants	–	–	–
Heures supplémentaires	–	–	–
Frais de voyage	–	–	–
Formation	–	–	–
Services communs	–	7 500	7 500
Services informatiques	–	–	–
Matériel informatique	–	–	–
Mobilier et matériel de bureau	–	–	–
Contributions du personnel	–	104 700	103 000
<b>Montant brut</b>	<b>278 900</b>	<b>719 800</b>	<b>720 800</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	–	104 700	(103 000)
<b>Montant net</b>	<b>278 900</b>	<b>615 100</b>	<b>617 800</b>
<b>Total</b>	<b>278 900</b>	<b>719 800</b>	<b>720 800</b>

Tableau 66  
Effectifs globaux : Bureau des affaires juridique

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires			
	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000-2001	2001-2002
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	2	2	4	4
P-5	6	6	1	1	1	1	8	8
P-4	4	4	3	3	1	1	8	8
P-3	5	5	1	1	2	2	7	7
P-2/1	1	1	–	–	2	7	3	3
<b>Total partiel</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>33</b>	<b>33</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	11	11	–	–	6	6	17	17
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>51</b>	<b>51</b>

### Fonctions

106. C'est au Bureau des affaires juridiques qu'il revient principalement de veiller à ce que les régimes et mandats juridiques nécessaires soient établis comme il convient pour la mise en oeuvre des mandats formulés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale en matière d'opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne les questions de privilèges et d'immunités, les accords et autres aspects analogues. Outre la définition de politiques et de procédures touchant les aspects juridiques des opérations de maintien de la paix, le Bureau assure des services juridiques pour appuyer les opérations de maintien de la paix, les missions de bons offices et les missions politiques spéciales lancées par les Nations Unies, y compris les activités commerciales correspondantes, les demandes d'indemnisation découlant desdites activités et d'autres aspects juridiques liés à l'administration et à la gestion, ainsi qu'à la liquidation des biens et des avoirs à la fin d'une mission.

107. Les attributions du Bureau des affaires juridiques et des services qui le constituent restent celles qui étaient exposées au paragraphe 196 du précédent rapport du Secrétaire général (A/54/800).

## Statistiques de la charge de travail

Tableau 67

### Division des questions juridiques générales

#### A. Nombre d'heures effectives consacrées aux tâches assignées en 1997, en pourcentage du nombre total d'heures de travail du personnel de la Division des questions juridiques générales

	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<b>Total</b>
Temps de travail normal	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,5	7,5	7,5	7,5	
Nombre de jours travaillés dans le mois	23	20	20	22	22	21	23	21	21	23	20	23	<b>259</b>
Nombre de postes occupés	21	21	19	17	17	18	18	18	18	18	18	18	
Nombre total d'heures de travail budgétisées	3 381	2 940	2 660	2 618	2 618	2 646	2 898	2 646	2 835	3 105	2 700	3 105	<b>34 152</b>

#### B. Nombre d'heures effectives consacrées par les administrateurs à des tâches d'appui aux opérations de maintien de la paix

	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<b>Total</b>
1997	1 586	1 519	1 230	1 277	1 281	1 305	1 294	1 365	1 252	1 389	1 192	1 158	<b>15 849</b>
1998	1 154	1 058	1 182	1 128	1 279	1 387	1 386	1 252	1 195	1 364	1 629	1 475	<b>15 488</b>
1999	1 302	1 103	1 296	1 211	1 220	1 468	1 492	1 405	1 384	1 431	1 547	1 503	<b>16 360</b>

#### C. Nombre d'heures effectives consacrées aux tâches assignées en 1998, en pourcentage du nombre total d'heures de travail du personnel de la Division des questions juridiques générales

	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<b>Total</b>
Temps de travail normal	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,5	7,5	7,5	7,5	
Nombre de jours travaillés dans le mois	22	20	22	22	21	22	23	21	22	22	21	22	<b>260</b>
Nombre de postes occupés	18	19	19	19	19	19	–	–	–	–	–	–	
Nombre total d'heures de travail budgétisées	2 772	2 660	2 926	2 926	2 793	2 926	–	–	–	–	–	–	<b>17 003</b>

**D. Temps effectif consacré à des tâches d'appui aux opérations de maintien de la paix, en pourcentage du nombre total d'heures de travail budgétisées du personnel de la Division des questions juridiques générales**

	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<b>Total</b>
1997	46,9	51,7	46,2	48,8	48,9	49,3	44,6	51,6	44,1	44,7	44,2	37,3	<b>46,4</b>
1998	41,6	39,8	40,4	38,5	45,5	45,8	47,4	–	–	–	–	–	<b>42,3</b>
1999	46,6	43,8	42,4	41,4	41,5	50,2	51,0	48,0	44,1	47,8	49,3	45,9	<b>46,0</b>

**E. Nombre d'heures effectives consacrées aux tâches assignées en 1999, en pourcentage du nombre total d'heures de travail du personnel de la Division des questions juridiques générales**

	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<b>Total</b>
Temps de travail normal	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,5	7,5	7,5	7,5	
Nombre de jours travaillés dans le mois	21	20	23	22	21	22	22	22	22	21	22	23	
Nombre de postes occupés	19	18	19	19	20	19	19	19	19	19	19	19	
Nombre total d'heures de travail budgétisées	2 793	2 520	3 059	2 926	2 940	2 926	2 926	2 926	3 135	2 993	3 135	3 278	<b>35 556</b>

**Ressources**

108. On n'envisage à l'heure actuelle aucun changement en ce qui concerne les cinq postes financés à l'aide du compte d'appui attribués au Bureau des affaires juridiques. Un poste P-4 est attribué au Bureau du conseiller juridique, les quatre autres (1 P-5, 2 P-4 et 1 P-3) à la Division des questions juridiques générales.

**Division des questions juridiques générales : autres rubriques**

109. **Communications.** On prévoit un montant de 7 500 dollars (correspondant à la base des ressources) pour les frais de téléphone et de télécopie de la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

## G. Bureau des services de contrôle interne

Tableau 68  
**Prévisions générales de dépenses**  
 (En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses engagées juillet 1999-juin 2000</i>	<i>Dépenses approuvées juillet 2000-juin 2001</i>	<i>Dépenses proposées juillet 2001-juin 2002</i>
Postes	1 141 700	1 339 100	1 362 700
Personnel temporaire	–	–	–
Consultants	–	–	–
Heures supplémentaires	–	–	–
Frais de voyage	19 400	40 000	40 000
Formation	–	–	–
Services communs	8 000	8 000	8 000
Services informatiques	–	–	–
Matériel informatique	5 600	10 000	–
Mobilier et matériel de bureau	–	–	–
Contributions du personnel	–	231 900	228 800
<b>Montant brut</b>	<b>1 174 700</b>	<b>1 629 000</b>	<b>1 639 500</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	–	231 900	(228 800)
<b>Montant net</b>	<b>1 174 700</b>	<b>1 397 100</b>	<b>1 410 700</b>
<b>Total</b>	<b>1 174 700</b>	<b>1 629 000</b>	<b>1 639 500</b>

Tableau 69  
**Effectifs généraux : Bureau des services de contrôle interne**

	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>				<b>Total</b>	
			<i>Compte d'appui</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<b>2000/01</b>	<b>2001/02</b>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	1	1	–	–	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>
D-1	2	2	–	–	1	1	<b>3</b>	<b>3</b>
P-5	8	8	1	1	–	–	<b>9</b>	<b>9</b>
P-4	12	12	7	7	12	12	<b>31</b>	<b>31</b>
P-3	13	13	3	3	6	6	<b>22</b>	<b>22</b>
P-2/1	7	7	–	–	1	1	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Total partiel</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>74</b>	<b>74</b>

	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>				<b>Total</b>	
			<i>Compte d'appui</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<b>2000/01</b>	<b>2001/02</b>
<b>Services généraux et catégories apparentées</b>								
1re classe	6	6	–	–	2	2	<b>8</b>	<b>8</b>
Autres classes	11	11	1	1	5	5	<b>17</b>	<b>17</b>
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>99</b>	<b>99</b>

110. Le Bureau des services de contrôle interne appuie les opérations de maintien de la paix de l'ONU par le biais de sa Division de l'audit et des conseils de gestion et de sa Section des investigations.

### Fonctions

111. La Division de l'audit et des conseils de gestion est chargée entre autres de l'audit de toutes les opérations de maintien de la paix et missions spéciales, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et, au Siège, des entités fonctionnelles administrées par la Division de l'administration et de la logistique des missions du Département des opérations de maintien de la paix. La Division est également chargée de contrôler l'application des recommandations d'audit, de fournir des conseils de gestion, et de donner des avis sur les questions concernant des opérations de maintien de la paix qui relèvent de sa responsabilité d'audit.

112. La Section des investigations agit essentiellement en fonction des événements, autrement dit quand elle reçoit des communications (en application du paragraphe 18 de la circulaire du Secrétaire général publiée sous la cote ST/SGB/273) faisant état de violations présumées des règles, directives et instructions administratives de l'ONU, de fautes professionnelles, d'irrégularités de gestion, de gaspillage des ressources ou d'abus de pouvoir. Un cinquième des communications reçues par la Section des investigations concerne les opérations de maintien de la paix.

113. La Section ayant une histoire relativement récente, et son mandat lui imposant de travailler en fonction des événements, elle n'est pas en mesure de prévoir avec quelque exactitude le nombre de communications qu'elle est susceptible de recevoir, ni d'estimer le nombre de jours de travail qu'il lui faudra pour en connaître.

## Charge de travail

Tableau 70

### Nombre estimatif de journées consacrées à l'audit des opérations de maintien de la paix par la Division de l'audit et des conseils de gestion

<i>Mission</i>	<i>Nombre prévu de journées 2000-2001</i>	<i>Nombre prévu de journées 2001-2002</i>
Département des opérations de maintien de la paix/Siège (multiples opérations d'audit)	650	1 100
MINURCA	80	–
MINURSO	100	–
MONUC	–	150
MINUSIL	80	120
FNUOD	80	150
UNFICYP	100	150
FINUL	100	150
Base de soutien logistique des Nations Unies	100	–
MINUEE	–	150
MINUBH	100	120
MINUK	80	120
MONUG	70	–
ATNUTO	80	150
<b>Total</b>	<b>1 620</b>	<b>2 360</b>

## Ressources

114. On n'envisage à l'heure actuelle aucun changement aux 12 postes financés à l'aide du compte d'appui attribués au Bureau des services de contrôle interne. Sur ces 12 postes, 11 sont à la Division de l'audit et des conseils de gestion (1 P-5, 6 P-4, 3 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux), tandis qu'un poste P-4 est un poste d'enquêteur à la Section des investigations.

115. On compte que le budget révisé du compte d'appui pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 qui sera présenté à l'Assemblée générale dans le courant de l'année 2001 prévoira pour le Bureau des services de contrôle interne des ressources supplémentaires lui permettant de mieux encadrer, conseiller et former les vérificateurs des comptes résidents dans les missions de maintien de la paix (voir A/55/735, par. 25 et 26), ainsi que de s'acquitter d'autres tâches.

## Bureau des services de contrôle interne (BSCI) : autres rubriques

116. **Voyages.** On prévoit 40 000 dollars pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 à cette rubrique, au titre des voyages du personnel du Bureau devant enquêter dans les missions (les coûts correspondant aux audits réalisés par le Bureau sont inscrits à part au budget de chacune des opérations de maintien de la paix).



117. **Communications.** On a inscrit au budget 8 000 dollars de frais de téléphone et de télécopie, pour les communications échangées entre le Siège et les missions durant les audits.

## V. Tâches restant à exécuter pendant la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 au titre d'opérations de maintien de la paix menées à terme et liquidées

Tableau 71

### A. Opérations de maintien de la paix menées à terme et liquidées

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Tâches restant à exécuter</i>	<i>Département/bureau concerné</i>
<b>Missions menées à terme</b>		
MINUHA	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget; examen des demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents	Département des opérations de maintien de la paix Trésorerie Service des contributions
Forces de paix des Nations Unies, y compris FORPRENU, FORDEPRENU, ONURC	Examen des affaires dont est saisi le Comité du contrôle du matériel concernant le matériel appartenant aux contingents; règlement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; recouvrement des dépenses relatives à des avoirs qui auraient dû être fournis par le gouvernement hôte en vertu de l'accord sur le statut des forces; contrôle de l'utilisation des soldes des comptes spéciaux	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau des affaires juridiques
ONUSOM II, y compris ONUSOM I	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget; examen des demandes de remboursement des pays qui ont fourni des contingents au titre de la fourniture de biens et services (y compris le matériel appartenant aux contingents); examen des demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité; examen des affaires dont est saisi le Comité du contrôle du matériel, notamment concernant le matériel appartenant aux contingents; règlement des demandes non gouvernementales et des affaires d'arbitrage en suspens; règlement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; règlement des comptes débiteurs et créditeurs (personnel et fournisseurs); contrôle de l'utilisation des soldes des comptes spéciaux; clôture du Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines Bureau des affaires juridiques

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Tâches restant à exécuter</i>	<i>Département/ bureau concerné</i>
ONUMOZ	Examen des affaires dont est saisi le Comité du contrôle du matériel concernant le matériel appartenant aux contingents; règlement des comptes créditeurs et débiteurs (personnel et fournisseurs); contrôle de l'utilisation des soldes des comptes spéciaux	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie
MINUAR, y compris MONUOR	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget et du rapport sur la liquidation des avoirs; traitement des demandes dont est saisi le Comité du contrôle du matériel, notamment concernant le matériel appartenant aux contingents; traitement des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité; règlement d'une affaire d'arbitrage; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; règlement des comptes créditeurs et débiteurs (personnel et fournisseurs); contrôle de l'utilisation des soldes des comptes spéciaux	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines
MINURCA	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget et du rapport sur la liquidation des avoirs; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents; traitement des demandes dont est saisi le Comité du contrôle du matériel; traitement des demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; règlement des comptes créditeurs et débiteurs (personnel et fournisseurs); contrôle de l'utilisation des soldes des comptes spéciaux; clôture du Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de la MINURCA	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines
MONUA, y compris UNAVEM	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget et du rapport sur la liquidation des avoirs; traitement des demandes présentées par les pays qui ont fourni des contingents concernant du matériel appartenant aux contingents; traitement des demandes dont est saisi le Comité du contrôle du matériel, notamment concernant le matériel appartenant aux contingents; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; règlement des comptes créditeurs et débiteurs (personnel et fournisseurs); contrôle de l'utilisation du solde du compte spécial	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Tâches restant à exécuter</i>	<i>Département/ bureau concerné</i>
MONUL	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; règlement des comptes créditeurs et débiteurs (personnel et fournisseurs); contrôle de l'utilisation du solde du compte spécial; clôture du Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou au Libéria	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau des affaires juridiques
ATNUSO, y compris le Groupe d'appui de police civile des Nations Unies	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget; examen des demandes de remboursement des pays qui ont fourni des contingents concernant le matériel appartenant aux contingents et des demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; contrôle de l'utilisation des soldes excédentaires des comptes spéciaux; examen des affaires dont est saisi le Comité du contrôle du matériel, notamment concernant le matériel appartenant aux contingents	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines
MANUH, y compris MITNUH MIPONUH	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget; examen des demandes de remboursement des pays qui ont fourni des contingents et des demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; examen des engagements non réglés; contrôle de l'utilisation des soldes excédentaires des comptes spéciaux; examen des affaires dont est saisi le Comité du contrôle du matériel, notamment concernant le matériel appartenant aux contingents	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines
FORDEPRENU	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget; examen des demandes de remboursement des pays qui ont fourni des contingents concernant le matériel appartenant aux contingents et des demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; contrôle de l'utilisation du solde excédentaire des comptes spéciaux; examen des affaires dont est saisi le Comité du contrôle du matériel concernant le matériel appartenant aux contingents	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Tâches restant à exécuter</i>	<i>Département/ bureau concerné</i>
MONUT	Établissement du budget de liquidation et du rapport sur la liquidation des avoirs; examen des affaires dont est saisi le Comité du contrôle du matériel; traitement des demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité; examen de demandes inscrites aux comptes créditeurs; contrôle de l'utilisation du solde excédentaire du compte spécial	Division du financement du maintien de la paix Division du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines
<b>Missions liquidées</b>		
GOMNUII	Contrôle de l'utilisation du solde excédentaire du compte spécial du GOMNUII	Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité
GANUPT	Contrôle de l'utilisation du solde excédentaire du compte spécial	Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité
ONUSAL, y compris ONUCA	Contrôle de l'utilisation du solde excédentaire du compte spécial	Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité

**B. Autres tâches restant à exécuter à la Division de l'administration et de la logistique des missions**

<i>Unité administrative</i>	<i>Tâches restant à exécuter</i>	<i>Département/ bureau concerné</i>
<b>Service de la logistique et des communications</b>		OACI
Section du transport	<p>a) Révision complète des procédures des opérations aériennes de l'ONU et étude des normes de navigabilité;</p> <p>b) Programme de formation de spécialistes des transports aériens;</p> <p>c) Mise au point d'une base de données automatisée permettant de cataloguer les informations relatives aux transporteurs aériens utilisés par l'ONU et suivi de leur efficacité;</p> <p>d) Évaluation des services aéroportuaires et aéronautiques fournis aux missions par les gouvernements hôtes;</p>	

Unité administrative	Tâches restant à exécuter	Département/ bureau concerné
Section des approvisionnements	<p>e) Examen et mise à jour de certaines parties du manuel de logistique concernant les politiques et pratiques en matière de transport de surface;</p> <p>f) Amélioration de la gestion du programme d'acquisition de véhicules;</p> <p>g) Mise sur pied et gestion d'un programme de perfectionnement à l'intention des spécialistes du transport.</p> <p>a) Élargissement de l'utilisation de contrats-cadres;</p> <p>b) Élaboration d'une base de données électronique complète offrant aux missions et au Siège des moyens permanents de gestion, de contrôle et d'établissement de rapports concernant les marchés;</p> <p>c) Examen des cahiers des charges pour les contrats relatifs à des services aéroportuaires, au carburant, aux rations, au matériel de pompage et au matériel de relations publiques;</p> <p>d) Règlement rapide des demandes et différends en suspens;</p> <p>e) Classement en temps utile de la correspondance concernant des missions clôturées afin d'établir les documents nécessaires aux recherches concernant des demandes de remboursement et autres questions. Nombre de ces dossiers se trouvent actuellement dans des cartons qui n'ont pas été catalogués et dont le contenu n'a pas fait l'objet d'un inventaire. L'arriéré de classement s'accumule de jour en jour, étant donné qu'il n'est effectué que de manière ponctuelle.</p>	
<b>Service de gestion financière et d'appui</b>		
Bureau du chef du service	Il importe d'établir d'urgence les manuels budgétaires et financiers à l'intention des missions.	

Unité administrative	Tâches restant à exécuter	Département/ bureau concerné
Section des demandes de remboursement et de la gestion de l'information	<p>a) Les changements apportés aux procédures et l'augmentation du nombre d'opérations de maintien de la paix ont pour effet que l'arriéré de travail s'accumule à la Section des demandes de remboursement et de la gestion de l'information. Les nouvelles procédures régissant le remboursement concernant le matériel appartenant aux contingents, et notamment la négociation d'accords entre l'ONU et les fournisseurs de contingents éventuels et le traitement des demandes de remboursement correspondantes, entraînent un surcroît de travail à la Section;</p> <p>b) En outre, le personnel cherche à empêcher l'accumulation d'un arriéré de travail dans les domaines des lettres d'attribution et du traitement des demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents;</p> <p>c) En ce qui concerne les missions liquidées, il reste à régler 86 demandes de remboursement concernant le matériel appartenant aux contingents et 89 demandes au titre des lettres d'attribution; 403 demandes concernant le matériel appartenant aux contingents et 97 autres concernant des lettres d'attribution restent à régler au titre de missions en cours. Par ailleurs, il reste à régler un arriéré de 1 365 cas de passation par pertes et profits.</p>	
<b>Service de la gestion du personnel</b>		
Section de l'administration et de la gestion de l'information	<p>a) À la fin de février 2001, la Section de l'administration et de la gestion de l'information connaissait un arriéré de 28 rapports administratifs venant s'ajouter aux 27 rapports reçus chaque semaine. Ces rapports devaient être traités dans les huit jours. L'arriéré permanent concernant les rapports présente ainsi un retard de deux semaines. La Section reçoit par ailleurs 27 rapports d'activité hebdomadaires concernant le personnel, auxquels vient s'ajouter un arriéré de 39 rapports auxquels il faut donner suite. Ces rapports devaient être traités dans les 72 heures (trois jours). Le délai de réaction est actuellement d'environ sept jours et demi;</p> <p>b) La Section accuse actuellement un arriéré de 526 mesures administratives. Les délais d'inscription des nouveaux membres du personnel sur les états de paie sont actuellement de trois à six mois;</p>	

---

<i>Unité administrative</i>	<i>Tâches restant à exécuter</i>	<i>Département/ bureau concerné</i>
	<p>c) Il y a actuellement un arriéré de 42,5 cartons de dossiers concernant le personnel, qui exigerait 127 semaines de travail. La Section ne dispose pas de ressources supplémentaires pour éponger cet arriéré, si bien qu'il continuera de s'accumuler.</p>	
Section de la dotation en effectifs	<p>Sur un total de 5 311 postes, 750 sont actuellement vacants, soit un taux de vacance moyen de 14 %. Quelque 5 200 candidatures doivent encore être examinées en détail. Le Service de la gestion du personnel reçoit quelque 150 candidatures par jour. Une cinquantaine de demandes de remboursement de frais de voyage émanant de gouvernements sont en attente.</p>	

---